



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES SAVANES (CRTE des Savanes)

ENTRE

## La Communauté de communes des Savanes

Représentée par son Président François RINGUET, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°53\_CC/2020/CCDS en date du 04/11/2020

Ci-après désigné par la « CCDS » ;

D'une part,

## L'État,

Représenté par le Préfet M. Thierry QUEFFELEC,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).



Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, un **contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Le présent CRTE est la résultante du **protocole d'engagement / convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique** signé le 22 avril 2022 entre la CCDS et la Préfecture de la Région Guyane. Les sujets identifiés dans le contrat d'engagement, non couverts dans le CRTE des Savanes 2023 seront étudiés et proposés pour intégration au Comité de pilotage lors de la révision annuelle.

Les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sont les suivants :

- Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements,
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), et in fine communautaire, la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État (y compris ses agences) et les collectivités (y compris leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Toutes les actions inscrites dans le contrat doivent veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore de la promotion des énergies renouvelables.

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type SAR / SRADET / SCoT / PCAET...)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/réduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.

Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026.

Ce plan d'actions devra faire l'objet d'une priorisation par la Communauté de Communes des Savanes et les communes membres, dans le cadre de sa mise œuvre.



## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, hexagone et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement les transitions écologique, économique, démographique, sociale, numérique et culturelle du territoire de la CCDS autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et des populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2023-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, établissements publics de coopération, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

**A noter :** Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, l'évolution de création et de la fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales ne sont pas encore connues.



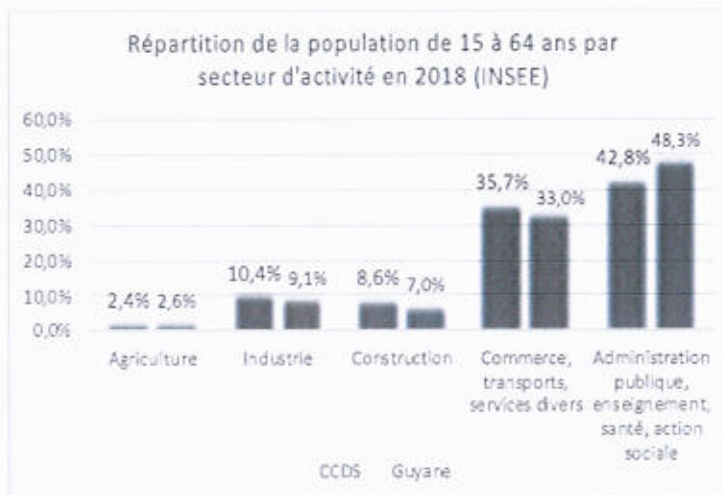
## Présentation du territoire signataire et synthèse des enjeux du territoire de la CCDS

*Avant-propos : La présentation du territoire de la CCDS s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en avril 2022, soit les données INSEE de 2018. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas toujours pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et des différentes crises sociales de 2021. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.*

*Les sources utilisées pour le diagnostic sont principalement celles de la statistique nationale, consultées début 2022 : les dossiers complets de l'INSEE sur la CCDS et les quatre communes ; les données des observatoires publics (observatoire des territoires de l'ANCT, site « statistiques locales » de l'INSEE). Les éléments qualitatifs proviennent : d'un diagnostic rédigé par l'INSEE en décembre 2020 ; des documents de planification et de programmation de la CTG et de la CCDS ; des entretiens réalisés avec les directions et les services de la CCDS, des communes et des partenaires économiques en février et mars 2022.*

### Portrait socio-économique de la CCDS

Avec 29 773 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CCDS concentre un peu plus de 10 % de la population guyanaise. Avec une très forte croissance démographique à partir des années 1960, allant jusqu'à multiplier par 5 sa population en 50 ans, le territoire a suivi la même tendance que l'ensemble de la Guyane, avant de s'en détacher dans les années 2010. Depuis 2016, sa population stagne voire diminue légèrement sous l'effet d'un solde migratoire négatif : chaque année, les départs de ses habitants vers l'extérieur, que ce soit le reste de la Guyane ou le reste du pays, sont largement plus nombreux que les entrées.



Bien que la population de la CCDS reste très jeune (plus de la moitié a moins de 30 ans), la pyramide des âges met en évidence un déficit des classes d'âge entre 20 et 35 ans et notamment des jeunes en âge de poursuivre leurs études ou d'accéder à un premier emploi. Les départs vers la CAEL et vers l'Hexagone pour trouver un emploi ou suivre des études expliquent une grande part de ce phénomène.

Selon l'INSEE, en 2018, le taux d'activité<sup>1</sup> de la population de la CCDS est plus élevé (69,8 %) que celui de la Guyane (66 %). Le taux d'emploi (les actifs ayant un emploi) y est également plus favorable (48,5 %) qu'à l'échelle de la Guyane (44 %).

Bien que légèrement inférieur à celui de la Guyane, le taux de chômage demeure élevé (30,6%), en particulier pour les classes d'âges les plus jeunes : un jeune de 15 à 24 ans sur deux est au chômage, et cette tendance s'est accentuée depuis 2008. Les autres tranches d'âge sont également touchées par l'augmentation du chômage (+ 3,9 points pour les 25-54 ans et + 3,8 points pour les 55-64 ans entre 2008 et 2018).

<sup>1</sup> Le taux d'activité est calculé selon le rapport entre le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage) et l'ensemble de la population correspondante.



## Axe I – Développement économique et numérique

### La CCDS : un pôle économique majeur, en quête de diversification

#### Des emplois à dominante tertiaire

En 2018, **78,5 % des emplois dans la Communauté de communes des Savanes relèvent du secteur tertiaire**. Les métiers de l'administration publique, de l'enseignement, la santé et de l'action sociale sont sous-représentés par rapport au reste de la Guyane, signe de la **prépondérance de l'emploi privé sur le territoire**.

La CCDS compte 4 ZAE sur son territoire, accueillant 237 établissements, principalement des entreprises des secteurs de la construction, du commerce de détail, des fonctions supports et de l'industrie. **Des enjeux de visibilité et de soutien à l'installation des entreprises** sont cependant mis en avant : signalétique, foncier, accessibilité, etc. L'hôtel des entreprises à Sinnamary, dont la gestion et l'animation a récemment été confié à la CCDS, n'est occupé qu'à hauteur de la moitié de sa capacité.

#### Une industrie spatiale singulière encore structurante

Historiquement, l'activité liée au CSG pèse sur la structure de l'économie de la CCDS. Son activité est un moteur de la création de richesse en Guyane : en 2019, elle représentait 15 % de son PIB. Le spatial est également un levier de développement économique local et de l'éducation. En effet, **toutes les communes guyanaises ont signé des conventions de partenariat avec le CNES** : 50 millions d'euros ont été versés aux communes entre 2014 et 2021. Les financements sont fléchés vers l'éducation, la formation, l'inclusion et le développement économique. Sinnamary et Kourou bénéficient de montants plus élevés puisqu'elles accueillent les infrastructures de la base spatiale. Un tourisme spatial ouvert à la Guyane et au reste du monde est également envisagé comme facteur d'attractivité du territoire.

#### L'implication de la CCDS dans le dispositif Territoires d'industrie

**La CCDS participe au programme national Territoires d'industrie**, déployé en Guyane, via le partenariat CTG-ArianeGroup-CCDS. Il s'agit de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire et d'adapter le modèle de développement en tenant compte des ressources locales. En 2019, la CCDS a signé un protocole d'accord avec les industriels, la CTG et les opérateurs de l'État (BPI France, AFD, Banque des Territoires et Pôle Emploi) pour relancer sa stratégie industrielle. La démarche lancée en 2019 vise à appuyer le déploiement d'une démarche territorialisée et partenariale (CTG, CCDS, État, opérateurs, entreprises...) de développement et diversification de l'activité industrielle. Un acte 2 du programme Territoire d'Industrie est en cours de mise en place.

#### Un secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en voie de structuration

L'ESS joue un rôle majeur en Guyane où elle totalise en 2019, 4 490 emplois déployés au sein de 494 établissements. Elle représente 15 % de l'emploi privé. 64% des postes sont occupés par des femmes dans les différentes structures de l'ESS.

La CCDS est attachée à soutenir le développement de ce secteur, considéré comme un levier de/d' :

- Lutte contre les exclusions et contre toutes les formes de précarité (voir dans l'axe 3, le projet d'épicerie solidaire porté par l'EPCI en lien avec une association du secteur) ;
- Insertion professionnelle et notamment des jeunes ;
- Innovation en faveur de l'économie circulaire et de la valorisation des productions locales.



## L'éco-tourisme, un vecteur de développement économique intercommunal

Au-delà du tourisme scientifique lié au CSG, **les particularités naturelles du territoire de la CCDS sont des atouts pour renforcer le tourisme vert et bleu**. Des pripris<sup>2</sup> de Yiyi au lac de Petit-Saut, l'eau est un fil conducteur de l'identité et des paysages des quatre communes. Les îles du Salut, au large de Kourou, attirent déjà de nombreux touristes, y compris extérieurs à la Guyane. Depuis 2017, **l'office du tourisme intercommunal des Savanes (OTIS)** assure les missions d'accueil et d'information des visiteurs, ainsi que la promotion touristique du territoire. Il élabore la politique intercommunale touristique et soutient les porteurs de projets. L'OTIS propose également des prestations aux touristes sur différents circuits de découverte (nautisme, patrimoine culturel, randonnées, etc.). Il affiche une volonté de répondre à la demande touristique endogène et exogène.

**La démarche « Un lac, un territoire »**, conduite par le Comité d'orientation territoriale de Petit-Saut (Coordination CCDS), est la principale dynamique touristique des Savanes. Elle vise à développer les multiples usages du site. Il s'agit de définir un plan de gestion partagé pour le développement économique, touristique et scientifique, d'accompagner les porteurs de projets en respectant les réglementations et en les inscrivant dans l'écosystème, et de valoriser les projets et les réalisations autour de Petit-Saut par la communication. **L'accessibilité du lac est un prérequis**, car la piste actuelle de 26 km est soumise à l'autorisation d'EDF ou des services de l'État.

## L'agriculture et la pêche : des enjeux d'autonomie alimentaire et de développement de l'économie bleue

### Des exploitations agricoles de plus en plus grandes, un savoir-faire en agriculture biologique

L'agriculture guyanaise est principalement vivrière et familiale. **La professionnalisation et la structuration des filières agricoles sont des enjeux émergents**, notamment pour répondre aux besoins de la population en matière de production animale, de produits transformés et de restauration.

En 2020, la CCDS comptait **345 exploitations agricoles**, valorisant **7 150 ha de SAU** et employant **505 ETP**. En moyenne, **la SAU des exploitations est de 20,7 ha, la plus élevée de Guyane**. En 2021, les territoires agricoles représentent 0,6 % de l'occupation des sols de la CCDS. Ce taux est le plus élevé à Sinnamary (2,1 %), suivi de Kourou (1,1 %) et d'Iracoubo (0,6 %). L'agriculture de la CCDS se concentre sur **les fruits et légumes (61 % des exploitations)** et **l'élevage (20 %)**. A l'échelle départementale, la CCDS se place en seconde position pour l'élevage, avec 5 693 unités de gros bétail.

	Nombre d'exploitations	Surface (ha)
Kourou	129	3279
Sinnamary	65	2892
Iracoubo	150	977

La CCDS se distingue également par **l'importance des surfaces agricoles biologiques** : en 2018, Sinnamary comptait la plus grande surface agricole biologique de Guyane avec Saint-Georges ainsi qu'une surface en herbe biologique supérieure à 1000 hectares permettant l'élevage biologique de plus de 1600 bovins.

<sup>2</sup> Marais



**L'autonomie alimentaire est un enjeu fort pour la CCDS**, qui souhaite tirer parti de ses ressources agricoles diversifiées et soutenir les projets de transformation agroalimentaire et de commercialisation en circuit court. **La mise en valeur des productions locales** est un atout à jouer et ce d'autant plus que les agriculteurs des Savanes peuvent être considérés comme les pionniers de **l'agriculture biologique** en Guyane (des produits valorisés sous le label de la coopérative bio Savanes notamment).

#### Développer l'économie bleue par la filière halieutique et l'aquaculture

**La pêche est le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane**, et le troisième poste d'exportation tous secteurs confondus.<sup>3</sup> En 2020, 806 tonnes de poissons et 53 tonnes de crevettes ont été exportées, ce qui représente 5,9 millions d'euros. La production locale ne couvre pas les besoins de la population, augmentant les importations de produits halieutiques. En effet, **la production est relativement faible en Guyane** : 5 000 tonnes de produits de la mer en 2020, dix fois moins que la production annuelle du Surinam et du Guyana. En outre, les ressources en crevettes s'épuisent depuis les années 2000.

**Le territoire de la CCDS tire profit de ses ressources halieutiques.** En 2018, le port de Sinnamary se plaçait en deuxième position dans les ports d'exploitation principal (18 navires), celui de Kourou en sixième position (10 navires) et celui d'Iracoubo-Organabo en septième position (8 navires).<sup>4</sup> Les projets de modernisation, et de mise aux normes et d'agrandissement des équipements portuaires sont en phase d'étude à Kourou, Sinnamary et Iracoubo. Les marchés aux poissons devraient suivre une logique similaire pour accompagner la structuration d'un marché destiné aux habitants.

La filière aquacole continentale est une autre piste de développement économique, notamment à Sinnamary où un projet de production de spiruline destinée à l'export et un projet d'écloserie d'alevins sont à l'étude. L'usine transformation pourrait être installée à Iracoubo.

## Le numérique, levier de développement économique du territoire

#### Une couverture 4G encore insuffisante

**La part des locaux raccordables à la fibre de la CCDS est de 26,7 %** au deuxième trimestre 2021, contre 49,7 % des locaux de la CACL (source : ARCEP). En 2021, **24,3 % de la surface de la CCDS était couverte par la 4G a minima par un opérateur**, ce qui ne doit pas masquer de fortes variations entre les communes, notamment entre la frange littorale et l'intérieur des terres. A Iracoubo par exemple, des villages entiers ainsi que des zones agricoles ne sont pas couverts, portant préjudice au développement de l'activité des agriculteurs : un isolement renforcé par les inondations de ces deux dernières années. Pour améliorer la connectivité du territoire, l'opérateur Orange a financé et déployé le nouveau câble sous-marin Kanawa entre Schoelcher (en Martinique) et Kourou en janvier 2019.

Surface couverte par la 4G a minima par un opérateur en 2021	
Kourou	46,5%
Sinnamary	73,7%
Iracoubo	33,3%
Saint-Élie	0,7%

<sup>3</sup> Plan de compensation des surcoûts de la filière pêche et aquacole de Guyane, 2020.

<sup>4</sup> SIH Ifremer, 2019.



## Les technologies numériques au service de l'économie et de l'innovation locale

Dans la perspective du soutien au développement économique, l'agence Guyane Développement Innovation accompagne de façon opérationnelle les chefs d'entreprise dans l'appropriation des technologies numériques pour développer leur activité. Pour favoriser l'appropriation numérique des TPE et soutenir les projets technologiques innovants, le *fab lab* Station K a été créé à Kourou. Financé par le CNES, ArianeGroup, le Rectorat et l'Université de Guyane, il est géré par l'association Guyane Connect.

### Principaux enjeux en matière de développement économique

- La diversification du tissu productif pour mieux répondre aux besoins des habitants du territoire (autonomie alimentaire, revenus, chômage), par la valorisation de l'exploitation des ressources naturelles du territoire et des savoir-faire locaux en matière d'agriculture, de pêche et de tourisme vert et bleu
- Le développement de l'économie bleue comme un levier du développement économique à l'échelle de l'EPCI.
- La mise en place des conditions d'un développement économique endogène, par la formation et la montée en compétence des exploitants agricoles, des pêcheurs et des professionnels du tourisme
- Le développement numérique pour accompagner l'activité et soutenir les projets innovants sur le plan technologique.

## Axe II – Transition écologique : aménagement, environnement, développement durable

### L'exposition aux aléas et à la gestion des risques

La Guyane est directement confrontée aux effets du réchauffement climatique. Début 2022, la CCDS a connu des événements météorologiques exceptionnels se traduisant par des inondations de grande ampleur. A l'occasion du CRTE, la CCDS souhaite engager un plan d'actions de lutte contre le changement climatique, afin d'inscrire la résilience et l'adaptation dans les pratiques quotidiennes et l'aménagements du territoire. Le renforcement du risque inondation est lié au changement climatique. La pluviométrie exceptionnelle du début de l'année 2022 a entraîné des glissements de terrain, des coupures d'électricité, et les routes immergées ont coupé plusieurs villages du reste de la Guyane. L'artificialisation des sols reste limitée par rapport à d'autres départements français, mais tend à s'accroître.

Sur la CCDS, des plans de prévention des risques naturels (PPRI et PPRL à Kourou, PPRI à Sinnamary) existent mais n'ont pas été actualisés depuis les années 2000. Plus récemment, en 2017, la Ville de Kourou a mis en place une **stratégie de gestion de son littoral** en partenariat avec le BRGM, l'AUDeG et le bureau d'études Artelia pour agir efficacement sur les phénomènes d'érosion et de submersion marine. Le bailleur SIMKO, propriétaire foncier important sur la côte kourouciennne, a mis en place des ouvrages de protection sur une partie du littoral. La CCDS a adopté la **compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations** (GEMAPI). La GEMAPI permet à l'EPCI de mettre en place des actions d'aménagement des bassins versants et d'entretiens des ouvrages pour lutter contre les inondations et les submersions marines.

La CCDS est également soumise à des **risques technologiques** liés à ses activités spatiales et industrielles.





## L'accès à l'eau et l'assainissement

### Des ressources en eau abondantes et de qualité

Le territoire de la CCDS est couvert par les bassins-versants de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Maimanoury. Le premier est une source stratégique pour l'alimentation en eau potable. Le lac de Petit-Saut est la seule masse type plan d'eau répertoriée en Guyane. Il est classé en masse d'eau fortement modifiée par l'importante modification des conditions hydromorphologiques précédant la construction du barrage et l'importance de cet aménagement hydroélectrique. Il s'étend sur 365 km<sup>2</sup>, sur une zone qui n'avait pas été déboisée avant l'ennoisement, et compte 110 km<sup>2</sup> d'îles et de presqu'îles. Le potentiel écologique de Petit-Saut est qualifié de bon, et son état chimique reste indéterminé.

### Une gestion de l'eau potable et de l'assainissement à consolider

La CCDS assure le service public d'assainissement non collectif, c'est-à-dire le contrôle des installations, la réalisation d'études spécifiques et de schémas directeurs d'assainissement pour les communes d'Iracoubo et de Saint-Élie. La CCDS compte environ 2 500 installations ANC. **Les contrôles réalisés en 2018 indiquent un fort taux d'installations non conformes (90 %)**. Le manque de personnel et les grandes distances entre les installations sur l'ensemble du territoire ajoutent un coût supplémentaire et freinent la régularité du suivi. De manière générale, les services municipaux connaissent mal l'état des réseaux d'assainissement.

L'assainissement collectif est soit géré en régie communale (Iracoubo), soit par affermage avec la Société Guyanaise des Eaux (Kourou et Sinnamary). A Saint-Élie, l'assainissement collectif n'existe pas. La concentration de la population dans l'agglomération kourouciennne permet un bon raccordement au réseau collectif. La ville dispose de trois infrastructures de traitement des eaux usées, dont la plus grande est la station d'épuration de Pariacabo. La situation est différente dans les trois autres communes, partagées entre bourgs et hameaux dispersés, où l'assainissement non collectif (ANC) est plus répandu.

## Une production énergétique qui se diversifie au profit des énergies renouvelables

Le système électrique guyanais se structure par un réseau à haute et très haute tension de 414 km suivant le littoral et des systèmes indépendants à l'intérieur des terres. **En 2019, le mix énergétique de la Guyane se compose à 44 % d'énergie hydraulique, à 6 % d'énergie photovoltaïque et à 1 % de biomasse** (source : EDF, 2019). **Le barrage de Petit-Saut** représente la majorité de cette production. Les fluctuations des énergies renouvelables sont compensées par l'énergie thermique, qui a représenté 49 % de la production d'énergie annuelle en 2019.<sup>5</sup>

L'ambition de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) est de **diversifier les moyens de production en s'appuyant sur les ressources locales : l'hydraulique au fil de l'eau, la biomasse et le photovoltaïque**. La PPE rappelle les objectifs du schéma régional éolien et les zones à fort potentielles. L'une d'elles se trouve entre Sinnamary et Iracoubo, le long de la RN1.

Globalement, le territoire de la CCDS ne connaît pas de contraintes particulières pour mettre en regard l'offre et la demande d'énergie. Il y a un enjeu de sécurisation de l'approvisionnement électrique avec la variabilité des apports hydrauliques du barrage de Petit-Saut, principalement compensée par des moyens de production thermiques. Le développement des énergies renouvelables se heurte cependant, sur ce secteur, à plusieurs freins qu'il reste à lever :

- L'utilisation des abords du lac de Petit-Saut, propriété de l'ONF ;
- L'accessibilité réduite du lac par la route, autorisée par l'État ou par EDF ;

<sup>5</sup> EDF, Bilan prévisionnel de l'équilibre offre/demande d'électricité en Guyane 2019-2020.





### Enjeux en matière d'aménagement, environnement et développement durable

- La gestion des risques, en particulier des inondations, en tenant compte des effets du changement climatique et en mettant en œuvre la compétence GEMAPI
- L'accès à l'eau potable et l'articulation entre assainissement collectif et non-collectif
- La production énergétique à partir de sources renouvelables : la biomasse et l'hydraulique apparaissent comme des atouts importants, qui permettront de valoriser le site de Petit-Saut.
- La gestion durable des déchets et le recyclage sont des axes prioritaires dans la transition écologique souhaitée par la CCDS : il s'agit de structurer les filières de recyclage et d'économie circulaire

### Axe III – Cohésion sociale et territoriale

#### Le logement et le cadre de vie

##### Un parc de logements relativement récents et confortables mais vieillissant

Le parc de logements est plutôt confortable et de grande taille : plus de la moitié des résidences principales comptent au moins 4 pièces et les taux d'équipements sont les plus élevés de toute la Guyane (électricité, eau chaude, douche et WC, climatisation, tout à l'égout et chauffe-eau solaire). Seuls 3% n'ont pas accès à l'eau potable.

**L'importance du parc social de la CCDS** dont les logements disposent obligatoirement d'un confort minimum explique et accentue ces résultats : sur le territoire, **30,4 % des ménages vivent dans un logement social**, soit le double du taux régional. Cela est dû à l'histoire de l'urbanisation de Kourou, confié à la SIMKO dès les années 1960. En 2018, on dénombrait 3064 logements sociaux qui représentaient 40% du parc de résidences principales (contre 23% à Sinnamary et seulement 8% à Iracoubo). Une partie du parc social est cependant vieillissant : la réhabilitation des logements comme l'amélioration du cadre de vie des habitants restent des axes d'intervention importants dans les années à venir.

##### Une offre de logements sous tension

Avec 359 logements pour 1000 habitants<sup>6</sup>, la CCDS bénéficie de la deuxième plus forte densité de logements après la CACL (411 logements / 1000 habitants) mais reste moins dotée que les Antilles, La Réunion et plus encore l'Hexagone. La vacance, bien que bien moindre que dans l'ouest guyanais, ne cesse par ailleurs d'augmenter et concernait, en 2018, 10,7% des logements.

L'insuffisance comme le coût de l'offre de logement (en location comme en accession) freinent voire empêchent les projets résidentiels des ménages. A Kourou, les loyers d'annonce par mètre carré charges comprises s'élevaient, dans le parc locatif privé, en moyenne à 14,9€ du m<sup>2</sup> en appartement et 14,3€ / m<sup>2</sup> en maison en 2018. De ce fait, les tensions sur le parc locatif social sont les plus importantes par rapport aux autres EPCI guyanaises : la CCDS enregistrait en 2018, 5,6 demandes pour 1 attribution (contre 4,3 pour la CACL). Ces contraintes expliquent pour partie qu'en 2018, **28,4 % des résidences principales soient suroccupées (dont la moitié de façon accentuée)**.

**Le territoire n'est par ailleurs pas épargné par le développement de l'habitat spontané.** En 2015, l'AUDeG recensait 2204 bâtis spontanés sur Kourou, concentrés dans deux squats ; dont l'un, dénommé Chili, se développe depuis 6 ans et comptabiliserait près de 150 cases en tôle essentiellement, tandis que certaines seraient en voie d'amélioration (construction en bois). Près de 800 personnes, majoritairement (mais non uniquement) à droits incomplets, y vivent. Durant la crise Covid, la municipalité s'est attachée à mettre à disposition des habitants des bornes à eau (avec un accès gratuit pendant les confinements et désormais payant).

<sup>6</sup> Source : AuDEG, « L'habitat en Guyane en 2021 : données et chiffres clé »



## Une politique d'habitat qui reste à structurer

Pour répondre aux enjeux d'aménagement et de logement, les services de l'État ont mis en œuvre une **Opération d'intérêt national (OIN)** en Guyane, dans le cadre de laquelle la CCDS et la Ville de Kourou ont signé un contrat d'intérêt national en 2019, pour lancer un projet de construction de logements et d'équipements de proximité sur le site des Roches Gravées. L'actualisation en cours de l'étude prospective de recensement des besoins en logement par la DGTM est également de nature à alimenter la réflexion stratégique. A Saint-Elie, dans le cadre de son projet de territoire visant au repeuplement de la commune, un nouvel hameau est en cours de création qui prévoit une capacité d'accueil d'environ 300 personnes dans sa première tranche.

Parallèlement, la CCDS va s'engager dans l'élaboration de son **Programme Local de l'Habitat (PLH)** : la diversification de l'habitat, le développement d'une offre abordable (en accession comme en locatif social), la réponse aux besoins croissants des personnes âgées et la réhabilitation du parc existant sont d'ores et déjà pointés comme des enjeux prégnants visant à « retenir » sinon attirer une population qui quitte actuellement le territoire pour trouver à se loger.

La CCDS est également attentive à constituer et dynamiser le réseau des acteurs de l'habitat afin de déployer des actions d'aller vers favorisant l'information et l'accès aux droits des habitants. Cette volonté s'incarne dans la création d'une **Maison de l'Habitat**, en partenariat avec l'ADIL et les bailleurs sociaux.

## Mobilité et équipements : un objectif d'amélioration du service rendu et du désenclavement

### Des échanges interurbains au sein de la CCDS peu nombreux et encore difficiles

Les communes de la CCDS, sont éloignées d'environ 20 à 100 km les unes des autres, ce qui en termes de positionnement géographique fait de la Communauté des Communes des Savanes, un territoire relativement isolé. Par ailleurs, seul la RN1 dessert les communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo. Cette route est empruntée par des milliers de personnes par jour. Les habitants de la commune de Saint-Élie sont encore davantage confrontés au déficit d'infrastructures routières.

Le diagnostic posé par le Schéma d'aménagement régional fait ainsi état de plusieurs fragilités : les infrastructures de transport routier n'atteignent pas les normes de qualité internationales ; l'urbanisation informelle crée des voiries sans véritable statut, ne permettant pas de créer un réseau de qualité et d'assurer la desserte des quartiers.

Il faut enfin souligner l'**impact du changement climatique sur l'enclavement géographique** de certains quartiers ou villages de la CCDS. Les inondations récentes ont occasionné d'importantes difficultés pour les habitants de certains villages d'Iracoubo : des enfants n'ont pas pu se rendre à l'école et l'approvisionnement alimentaire a été problématique.

### Des mobilités douces à encourager

Depuis 2010, les 18 lignes du TIG desservent presque toutes les communes du littoral, mais leur niveau d'offre reste faible. Une intervention de la CCDS serait pertinente pour **améliorer l'offre de transport interurbain**, notamment sur sa visibilité auprès de la population. Les orientations du projet de territoire préconisent à la CCDS d'occuper un rôle stratégique et d'étude sur le transport, tout en s'inscrivant dans le Plan global de transports et de déplacements de Guyane (PGTD).

Les déplacements à vélo sont relativement fréquents, mais les aménagements dédiés ne sont pas à la hauteur de ces pratiques. **La ville de Kourou a développé un schéma cyclable depuis 2018**, dont le réseau fait une boucle et maille une partie de l'agglomération. Le projet a été financé à 60 % par les fonds du Plan Vélo. Dans l'objectif de développer les mobilités douces, des pistes cyclables entre certaines communes et à l'intérieur des communes (entre bourgs-centres et villages) pourraient être aménagées. A Iracoubo par exemple, un projet de piste cyclable visant à relier le bourg et le quartier Bellevue (distants de 8 km) est à l'étude. L'extension des itinéraires cyclables entre la Maison de la Nature de Sinnamary et la piste de l'Anse, entre la piste de Kourou et l'espace protégé de la Savane des Pères (Conservatoire du littoral) est également en cours de démarrage.



## Cohésion sociale

### Action sociale et lutte contre la précarité

La population de la CCDS présente relativement moins de fragilités sociales que le reste des Guyanais. Les allocataires de la Caf sont relativement plus nombreux dans la CCDS, avec un **taux de couverture de 64,1 %** de la population en 2017, contre 57,7 % à l'échelle de la Guyane. Cependant, 4 allocataires sur 10 vivent avec de bas revenus. Les conventions territoriales globales sont en cours de déploiement sur le territoire. En 2021, **la Ville de Sinnamary et celle d'Iracoubo ont chacune signé, avec la Caf, leur Convention territoriale globale** pour définir un projet stratégique du territoire au regard des besoins des familles.

Le **Centre intercommunal d'action sociale des Savanes (CIASS)** a été créé en juin 2021. La structure est en cours d'opérationnalisation. Le CIASS cherche à élargir les missions de l'ancienne structure sociale pour exercer ses missions auprès de tous les publics avec un travail à mener sur l'évolution des pratiques. Les axes de travail privilégiés sont l'information et l'accompagnement des demandeurs de logements sociaux, l'accès aux droits et la lutte contre l'isolement et l'adaptation des logements aux seniors. La priorité est à la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux, la dernière datant de 2013. Le CIASS porte un SSIAD dont les capacités d'intervention pourraient être renforcées.

La CCDS entend déployer son action sociale et solidaire en s'appuyant et en soutenant le tissu associatif local. Elle soutient par exemple un **projet d'épicerie solidaire**, fixe et mobile, portée par l'association Akati'j et financée par la Préfecture, la DGCOPOP, la DAAF, l'ADEME et le réseau ADESS<sup>7</sup>. Le comité de pilotage rassemble tous les partenaires financiers, ainsi que les communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo, la CTG, les services de la CCDS, la Croix-Rouge et le Dispositif Local d'Accompagnement Guyane.

### La santé, l'accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap

Le début du vieillissement démographique entraîne une réflexion sur l'adaptation de l'offre de soins et de l'hébergement des personnes âgées. Les enjeux sanitaires de la CCDS portent sur **le déséquilibre de l'offre de soins, le manque de spécialistes et sur la prise en charge des seniors et des personnes en situation de handicap**.

- En 2018, l'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes est de 3,2 consultations par an et par habitant à l'échelle intercommunale. A Kourou, ce chiffre monte à 3,5 consultations par an et par habitant. Il est de 2,2 consultations par an et par habitant à Sinnamary, et tombe à zéro pour les deux autres communes.
- En 2019, les habitants des communes de Sinnamary, Iracoubo et Saint-Élie sont à plus de 20 minutes d'un service de santé de proximité. A Saint-Élie en particulier, la fermeture du poste de santé en 2003 a considérablement nuit aux capacités d'accès aux soins des habitants.

Les écarts sont grands entre Kourou et les autres communes. En effet, Kourou compte 3 structures médico-sociales gestionnaires de services d'accompagnement et de soins aux personnes souffrant d'addictions, de l'hébergement adapté aux personnes malades, dépendantes, ou sans domicile fixe, et un ESAT géré par l'ADAPEI offrant 60 places pour les travailleurs en situation de handicap.

A Sinnamary, le projet de réhabilitation d'une résidence seniors prévoit la création d'une plateforme d'accompagnement du parcours de vie des personnes âgées et adultes en situation de handicap, en partenariat avec la CTG.

Un projet de développement de centre hospitalier universitaire régional sur le territoire est également à l'étude.

<sup>7</sup> Direction générale de la cohésion et des populations de Guyane (DGCOPOP) créée en janvier 2020 ; Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ; Association de Développement de l'Économie Sociale & Solidaire (ADESS)



### L'éducation et la scolarité

Selon l'INSEE, la CCDS compte 10 700 élèves scolarisés à la rentrée 2018-2019. Kourou concentre la majeure partie d'entre eux : 89 % des élèves du premier degré et 91 % des élèves du second degré. Avec les tendances démographiques récentes (solde naturel négatif, départs des jeunes adultes), les effectifs du premier degré tendent à diminuer (-13,1 % entre 2013 et 2018) tandis que ceux du second degré augmentent (+7,2 %), en particulier à Sinnamary et à Iracoubo. Si les dynamiques démographiques actuelles perdurent, **cette diminution des effectifs scolaires pourrait se répercuter sur le second degré dans les années à venir.**

Si les jeunes de Sinnamary et d'Iracoubo peuvent suivre leur scolarité jusqu'en 3<sup>e</sup> dans leur commune, ils sont contraints d'aller à Kourou, voire à Cayenne, pour entrer au lycée. Saint-Élie, quant à elle, dispose seulement d'une école primaire.

La distance entre les établissements et le lieu de résidence des élèves, couplée aux problématiques de mobilité, peuvent constituer **des freins à la réussite scolaire**. Les inondations de 2022 ont d'autant plus mis en évidence cet enjeu lorsqu'une partie des élèves n'ont pu se rendre à l'école pendant plusieurs jours, en particulier dans les villages éloignés des centres-bourgs.

### L'insertion socio-professionnelle des jeunes

La population des 15-29 ans de la CCDS tend à diminuer, ce qui pose la question de l'attractivité du territoire en termes d'emploi et d'équipements destinés aux jeunes. En outre, 41 % des 18-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation (NEET), contre 53 % dans le reste de la Guyane. Cette proportion est encore plus importante parmi les jeunes nés à l'étranger (51 %).

L'insertion socio-professionnelle des jeunes constitue un axe d'intervention fort pour les communes et la CCDS qui s'incarne dans le transfert récent du GIP Jeunesse de Kourou à la CCDS. Lauréate du Programme investissements d'avenir Projets innovants en faveur de la jeunesse, la municipalité a en effet créé, sous la forme d'un **Groupement d'intérêt public (GIP), une structure d'insertion sociale et professionnelle** dédiée aux jeunes de 13 à 30 ans composée de 3 pôles :

- Remobilisation/insertion
- Formation
- Groupement d'employeurs des secteurs du sport et de l'animation

En parallèle, l'association APROSEP met en place des chantiers d'insertion avec des publics similaires.

Enfin, la construction de la Maison Familiale et Rurale (MFR) des Savanes à Sinnamary doit augmenter l'offre de formation tout en la mettant en regard des besoins locaux. Les formations dispensées seront en lien avec les métiers d'éducation à l'environnement, l'agriculture, la pêche, ou encore certains métiers du spatial.

La Mission locale Centre Est Savanes de Guyane réalise l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans, en partenariat avec les acteurs de l'insertion et du développement économique.

### L'inclusion sociale par le numérique : Le programme France Services

Les Maisons France Services se déploient sur le territoire des Savanes, et offrent un accès de proximité à Internet et aux services à distance aux citoyens. Ces tiers-lieux emmènent les services publics au plus près des habitants des zones rurales notamment. Une attention particulière sera portée au sein du CRTE des Savanes à la mobilité des individus vivant dans des écarts et sans moyens de locomotion ni solutions de transport collectif.



### Une politique sportive et culturelle à structurer à l'échelle intercommunale

En matière de politique sportive et culturelle, le rayon des actions vise principalement l'échelle communale. **Le niveau d'équipements sportifs par habitant est légèrement supérieur au niveau d'équipement régional et national.** En effet, 19 % des équipements sportifs de Guyane se situent dans la CCDS, alors que cette dernière représente 10 % de la population guyanaise. La CCDS compte 49% d'équipements sportifs pour 10 000 habitants, contre 44,5 % à l'échelle nationale. La commune de Sinnamary est également labellisée « Ville active et sportive ». Néanmoins, les structures spécialisées et d'accueil de compétition font encore défaut sur le territoire. Compte tenu de la jeunesse de la population, le sport pourrait jouer un rôle social majeur. Plusieurs projets sont mis en œuvre pour améliorer ou étoffer l'offre sportive :

- **La réhabilitation d'équipements existants**, comme la piscine municipale de Kourou et le hall départemental multisport de Sinnamary
- **La création de nouvelles structures**, à l'instar d'un espace dédié aux chasseurs à l'arc et du parc sportif de la Cocoteraie à Kourou, ou encore un circuit pour les sports mécaniques à Sinnamary

Quant aux actions culturelles, les dynamiques de coopération intercommunale côtoient des projets portés ou soutenus par les municipalités :

- **La mutualisation de l'école de musique et de danse** d'Iracoubo et de Sinnamary
- **La réhabilitation des bâtiments à l'architecture créole**, l'ouverture d'une **salle d'exposition dans la Maison de la Nature**, la transformation de la bibliothèque en **médiathèque** et la création d'une **station radio locale** à Sinnamary

La communication autour des nombreux événements organisés sur le territoire pourrait être améliorée, afin d'augmenter la visibilité du dynamisme culturel et l'intégrer au développement touristique des Savanes.

### Une Politique de la Ville, permettant d'irriguer l'échelle intercommunale

Dans le cadre de plans annuels ou pluriannuels, le service Politique de la Ville de Kourou coordonne des projets pour la commune, en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels, publics et associatifs. Les actions sont orientées autour d'axes clairement définis tels que l'éducation (cf PRE – Programme de Réussite Éducative), le développement social, le développement économique, ainsi que l'animation des quartiers prioritaires. L'enjeu est l'amélioration de la qualité de vie sociale et urbaine des habitants vivant dans les quartiers classés prioritaires.

#### Principaux enjeux en matière de cohésion sociale et territoriale

- *L'amélioration du cadre de vie des habitants et le développement d'une offre de logements diversifiés et abordables*
- *L'aménagement d'infrastructures en faveur d'une mobilité décarbonée et la construction de bâtiments économes en énergie*
- *Le soutien au développement et à la gestion/animation d'équipements et de services de proximité*
- *Une meilleure connaissance des besoins sociaux (ABS) pour conforter l'action du CIASS*
- *La structuration d'un réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire comme levier de la politique intercommunale d'action sociale*
- *La mise en adéquation des formations avec les besoins de main d'œuvre, pour faire baisser le taux de chômage*
- *Le rééquilibrage de l'offre de soins, d'équipements et d'accompagnements spécialisés et une prise en compte des problématiques émergentes liées au vieillissement et aux handicaps*
- *La structuration d'une politique sportive et culturelle d'envergure intercommunale*



## Article 2 – Ambition du territoire CCDS et dispositif en cours

Le projet de territoire porté par le CRTE s'inscrit dans le prolongement de l'ensemble de ces travaux et intègre les actions et projets portés par les programmes en cours.

Le projet de développement de la CCDS articule la volonté de valoriser les nombreux atouts naturels et de s'engager dans une stratégie de diversification économique pour renforcer l'identité et l'attractivité des

Savanes et contrer la diminution de la population. Le développement économique de la CCDS est à la fois porté et contraint par les fluctuations de l'activité du Centre Spatial Guyanais. La position centrale de Kourou dans le système économique local doit rechercher l'intégration des autres communes, dont les activités agricoles, minières, touristiques et énergétiques sont sources de richesses. Les longues distances et les problèmes d'accessibilité sont des freins à la circulation des personnes et des marchandises, des difficultés exacerbées par la récurrence et l'intensité des inondations.

La volonté de rééquilibrer les dynamiques économiques et sociales rencontre les objectifs de développement durable et de transition écologique, en plaçant au centre du projet de territoire la capacité d'action intercommunale dans l'exploitation durable et pérenne de ses propres ressources.

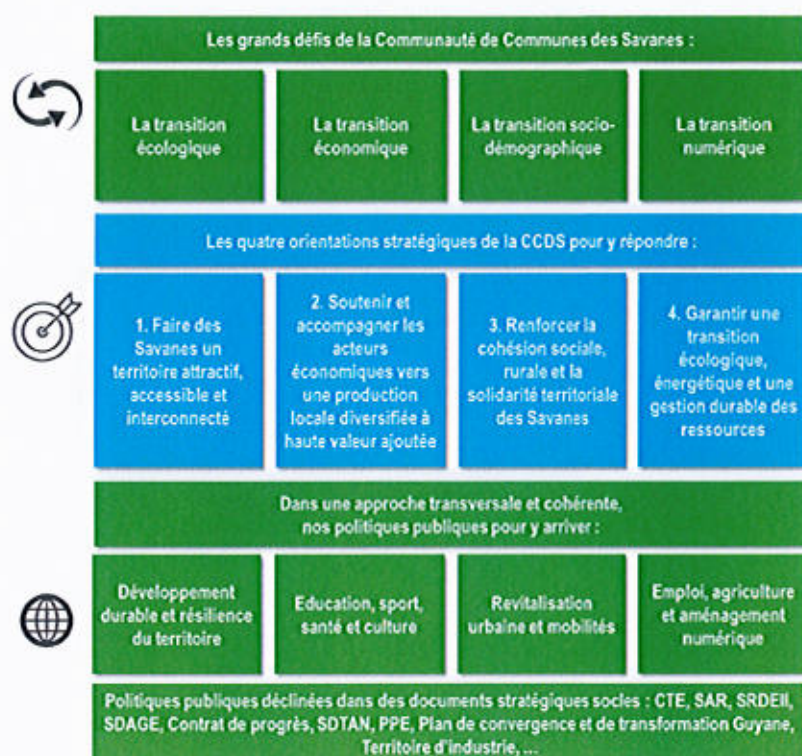
La Communauté de communes des Savanes est confrontée à des défis socio-économiques majeurs :

- La structuration et la professionnalisation des secteurs agricoles, industriels et touristiques, fondés sur des ressources naturelles riches ;
- La capacité de résilience face aux effets du changement climatique, permettant aux habitants et au territoire de s'adapter aux aléas naturels et de développer une culture du risque ;
- La réduction des inégalités et la réponse aux besoins des populations les plus fragiles ;
- Le renversement du repli démographique, en maintenant sur le territoire les jeunes actifs et en attirant de nouvelles populations.

Ces grands défis croisent les grands enjeux du développement inscrits dans les CRTE : les transitions économique, socio-démographique, écologique et numérique. Ils s'inscrivent dans un contexte spécifique : celui d'un territoire avec une identité singulière et de forts potentiels, mais dont le tissu économique et social a besoin d'être soutenu pour équilibrer le développement territorial et optimiser la création de richesses ; celui de collectivités locales avec de faibles moyens propres d'action, qui ont besoin de l'appui des politiques régionales, nationales et européennes pour passer de l'intention à l'action.



Les enjeux de la transition écologique sont aussi l'occasion de prendre en compte de façon transversale les conséquences néfastes du changement climatique sur le territoire de la CCDS, et plus largement de la Guyane. Le CRTE étant un contrat évolutif, les éléments de diagnostics, comme les projets et actions, sont amenés à être corrigés et enrichis pendant les années de contractualisation.



### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat s'appuie sur le projet de territoire dont les orientations ont été validées en conseil communautaire du 15 juillet 2022 :

- Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté
- Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée
- Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des Savanes
- Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources

Des fiches-actions en annexe 2b décrivant les principales actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.



#### Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la CCDS et des acteurs territoriaux. Le tableau de synthèse des actions du CRTE est présenté en annexe 2a et dont la liste est présentée ci-après :

- A1 Réhabilitation de la piscine municipale de Kourou (FDC)
- A2 Réhabilitation du réseau pluvial / Canalisation de la route nationale au fleuve (FDC), Iracoubo
- A3 Elaboration du SCOT CCDS
- A4 Plateau sportif (création et construction) (FDC), Saint-Elie
- A5 Label politique "QUALITE" accueil touristique sur le territoire des Savanes
- A6 Etude préalable à la mise en place du GAL des Savanes
- A7 Territoire d'industrie
- A8 Maison des Minerais de Guyane. Expositions thématiques : "Underground Guyane", "Minéraux précieux de Guyane", Saint-Elie
- A9 Salon du KISS des Savanes (Kourou, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie)
- A10 Réhabilitation de l'église St-Joseph, Iracoubo
- A11 Aménagement en faveur des activités maritimes à Sinnamary
- A12 Installation temporaire d'un point de vente des produits de la pêche à Sinnamary
- A13 Etude sur la création de zone(s) de mouillage et de leurs accessoires sur la Commune de Sinnamary
- A14 AMO et MOE Marché aux poissons – Balourous, Kourou
- A15 Hall aux pêcheurs, Iracoubo
- A16 Etude préalable à la mise en place d'une stratégie de développement local intégré (SDLI) basée sur un développement local par les acteurs locaux (DLAL) – OPS  
Stratégie multi-fonds : FEDER, FSE +, FEADER, FEAMPA
- A17 Services Civiques actions sociales
- A18 Maison Familiale et Rurale, MFR (FDC), Sinnamary
- A19 Stade relais (éclairage et électricité) (FDC), Sinnamary
- A20 Réalisation du Plan Local de l'Habitat (PLH)
- A21 Réhabilitation du plateau sportif de Bellevue (FDC), Iracoubo
- A22 Semaine bleue (action nationale à destination des Séniors)
- A23 Piscine municipale (remise en conformité et optimisation de l'accueil) (FDC), Sinnamary
- A24 Lutte contre la précarité menstruelle des femmes en grande difficultés
- A25 Réhabilitation, mise aux normes et transformation du Centre socio-culturel en conservatoire de musique de danse et de théâtre (FDC), Sinnamary
- A26 Réhabilitation décharge Pariacabo
- A27 Plateforme de compostage et unités de broyage de déchets verts – aide complémentaire
- A28 Desserte éco-centre
- A29 Formation garde particulier
- A30 Acquisition de camions pour passage en régie
- A31 Piste cyclable Kourou – Phase 3 (FDC)
- A32 Réalisation d'un schéma directeur piste cyclable et recrutement d'un référent cyclable pour le territoire de la CCDS
- A33 Acquisition de véhicules, Iracoubo



A34 Accompagnement au financement de la réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes sur les Savanes

A35 GEMAPI gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

A36 Centre d'interprétation de l'eau et des milieux aquatiques (CIEMA), Sinnamary

(FDC = Fonds de Concours CCDS)

#### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : Territoires d'industrie ;
- Les contrats de l'Etat transversaux : Contrat de progrès plan EAU DOM ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux est recherchée, dans toute la mesure du possible. Le CRTE, qui nécessite un partage fort d'informations entre EPCI et communes, vient établir les fondements du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027. A noter la complémentarité et la cohérence avec la convention CCT 2019/2022, prorogée en 2023. La convention CTG-CCDS relative à la déclinaison du SRDEII sur le territoire des Savanes est construite en cohérence avec le CRTE des Savanes

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en annexe 4.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

#### 4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions disponibles en annexe 2b. Les fiches-projets seront disponibles dans la version 2 du CRTE.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.



Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Certaines actions, présentent la mention « à confirmer » au niveau du plan de financement. Elles nécessitent une validation par le financeur identifié. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Guyane.



Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat. La version 2 du CRTE précisera les différents organismes de coopération auxquels le territoire de la CCDS est membre.

#### Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, CEREMA, ADEME..., la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

D'ores et déjà, l'Etat s'engage sur les modalités d'accompagnement suivantes :

- L'intervention d'un Bureau d'études pris en charge à 100 % dans le cadre de l'élaboration et de la révision du CRTE
- L'appui à l'évaluation et à la révision du programme par la mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation par un bureau d'études
- Le soutien d'un poste d'animateur. trice.s CRTE au travers du dispositif de l'ANCT Volontaire Territorial Administratif (VTA)
- Le co-financement d'un poste de chef de projet CRTE dont le taux de financement reste à définir



## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCDS assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services d'un Chef projet - responsable de la coordination du CRTE. Il pourra être assisté d'un.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Une organisation transversale, partenariale et mutualisée sera mise en place intégrant des référents CRTE communaux et au sein des différentes directions de la CCDS et ses satellites (OTIS, CIASS).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, conseil de développement...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage avec les acteurs de son territoire y compris les financeurs à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.



### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. L'engagement porte notamment sur le co-financement d'un poste de chef de projet CRTE dont le taux de financement reste à définir.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### 6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- La participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part
- Les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, la CCDS s'engage, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'Etat et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques,



spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels.) de la CCDS sur le CRTE.

La CCDS s'appuiera notamment sur les instances citoyennes déjà constituées et actives au sein de l'EPCI (Conseil de Développement) pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents.

L'animateur du CRTE conduira une vaste concertation afin de prendre en compte des propositions à soumettre au comité de pilotage.

### 6.5 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1 Comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de CCDS. Il est coprésidé par le Préfet de Région et le Président de CCDS.

Emanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la CTG, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo et de Saint-Élie, en sont membres permanents.

D'autres financeurs pourront être sollicités en fonction de l'ordre du jour.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

Il suit par ailleurs l'exécution financière des actions du CRTE.





### 7.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Région, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé du comité des financeurs, des représentants de l'exécutif et des services de la CCDS, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.3 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCDS. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants

- Des services de l'Etat,
- Des services de CCDS,
- Des services des financeurs : Région, Cellule Europe, ADEME, Banque des Territoires, AFD
- Du Conseil de développement de la CCDS
- Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerces et d'industries de Guyane,
- De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- De l'EPFA de Guyane
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

A noter qu'il s'agit d'un projet de composition des représentants potentiels du COTECH qui pourra être amendé et/ou complété en fonction des thématiques des opérations et des projets qui seront mis en œuvre.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.



#### 7.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

#### Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2b.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

#### Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2023 – 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



#### Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont les revenus sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de la CCDS, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture sont en cours de définition ou de lancement.

#### Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cayenne.

Signé le 03 février 2023, à Kourou

P/ Le Préfet de la Région Guyane,  
*le 03/02/23*

Thierry QUEFFELEC

Le Président de la CCDS

François RINGUET



## Annexe 1 – Orientations stratégiques



# PROJET DE TERRITOIRE DES SAVANES

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES et OBJECTIFS OPERATIONNELS CCDS**  
*relatives au développement économique et territorial de la CCDS pour la période 2022-2027*

*Délibération n°50\_CC\_2022\_CCDS du 15 juillet 2022*



## OS1. Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté

Les contraintes géographiques et les aléas climatiques auxquels est confronté le territoire incitent à promouvoir un modèle d'aménagement "résilient", notamment en matière de mobilité et d'habitat. Il s'agit également de contribuer à « l'interconnexion » de nombreux villages et de la commune de Saint-Élie. La couverture numérique est un prérequis au développement du territoire dans son ensemble, dans un but d'équité et de solidarité territoriale.

L'aménagement d'infrastructures en faveur des mobilités douces et d'une mobilité décarbonée (véhicules électriques) permettra de réduire l'usage des véhicules thermiques, et par là même la dépendance aux hydrocarbures. Les projets d'extension et de création de pistes cyclables actuellement engagés visent cet objectif. Le projet de la CCDS est également d'établir une stratégie de transport interurbain efficace et visible pour améliorer les déplacements et de développer la pratique du vélo. Le transport fluvial pourra également être expérimenté, puis mis en œuvre. Des infrastructures sont nécessaires pour le développement des filières économiques et doivent être mises en place à court terme afin de permettre leur plein essor. A titre d'exemple, l'immobilier d'entreprise doit être déployé afin de mettre à disposition des locaux et du foncier à un prix attractif, et les infrastructures portuaires développées en plusieurs lieux du territoire des savanes.

Sur le moyen terme, une réflexion devra être engagée et des sites pilotes implantés sur le territoire (avec l'appui d'expertises européenne, internationale et en coopération avec les pays voisins) en matière de gestion des eaux (connaissances des dynamiques hydriques, ouvrages et génie civil) et de modèles d'aménagement et de gestion permettant de vivre avec l'eau, et parfois sur l'eau tout en préservant les ressources naturelles. Les qualités intrinsèques du territoire des savanes, gagnent à être valorisées au travers d'un plan marketing territorial à l'aide d'un faisceau d'acteur agissant sur la base des orientations stratégiques de la CCDS.

*Op11 Contribuer à la couverture numérique complète du territoire des savanes*

*Op12 Favoriser la connectivité notamment par les fleuves et les plans d'eau*

*Op13 Conforter l'aménagement du territoire*

*Op14 Mettre en place un plan marketing territorial des savanes*

*Op15 Promouvoir l'immobilier d'entreprise (foncier et infrastructures)*



## OS2. Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée

La CCDS souhaite se saisir des opportunités du potentiel des filières agricoles et agroalimentaires, de la pêche, du tourisme (vert, bleu, agritourisme, ...), de l'artisanat et des technologies numériques pour diversifier son tissu économique et améliorer son attractivité. Cette dynamique permettra de maintenir la population et de vivre des ressources endogènes, en développant les secteurs émergents, en valorisant les savoir-faire, les productions locales et l'autonomie alimentaire. L'identification des filières à potentiel, la structuration des filières professionnelles, le développement des infrastructures et des formations sont autant de conditions *sine qua non* pour tendre vers ces objectifs. Le contexte économique des Savanes rend indispensable le soutien aux acteurs économiques notamment par un régime d'aide adapté et un accompagnement avant et durant les opérations de renforcement ou de développement des activités économiques. Il est important de favoriser les coopérations régionale et internationale qui permettent de bénéficier d'expertises nouvelles et des retours d'expériences. La présence de l'industrie spatiale doit permettre de diversifier et renforcer les activités industrielles à l'échelle locale, vers l'innovation et les hautes technologies à forte valeur ajoutée.

*Op21 Soutenir les activités économiques (régime d'aide, installation, reprise d'activités, création d'emplois...) et la coopération régionale*

*Op22 Contribuer à la structuration des filières endogènes et renforcer les labels qualité*

*Op23 Favoriser l'innovation et l'automatisation. Soutenir les industries et technologies de pointe*

*Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)*

*Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation*



### **OS3. Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes**

L'expertise et la formation figurent parmi les leviers du développement local. La mise en place de plans de formation et d'insertion professionnelle à l'échelle du territoire y contribuera.

Le vieillissement démographique, le manque d'équipements médico-sociaux et les fragilités socio-économiques, notamment des plus jeunes, obligent à concevoir des réponses adaptées aux besoins de la population. La mise en œuvre d'une politique intercommunale d'action sociale, le soutien aux projets d'insertion professionnelle des jeunes et la structuration d'un réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire vont dans ce sens.

L'attractivité du territoire passe aussi et surtout par une politique de l'habitat ambitieuse qui veille au développement et à la diversification d'une offre de logement abordable, en réponse à la diversité des besoins.

La stratégie du territoire des Savanes doit nécessairement contribuer à l'amélioration de l'accès aux services et droits sociaux, et en premier lieu la santé.

L'économie sociale et solidaire demeure un levier indispensable au développement économique local, dans un contexte de grande précarité d'une partie de la population des Savanes. Un plan de développement de l'ESS sur le territoire des Savanes irriguera les 4 grandes orientations stratégiques de la CCDS.

*Op31 Constituer des pôles de formation et d'expertise*

*Op32 Mettre en place et coordonner une stratégie locale de développement de l'ESS*

*Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie*

*Op34 Accompagner le vieillissement de la population*

*Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé*

## OS4. Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources

Le système de production énergétique en place (l'hydraulique) et les opportunités identifiées (la biomasse et le photovoltaïque) sont favorables à une diversification et à la généralisation des sources renouvelables pour alimenter le territoire, voire le reste de la Guyane, en énergie décarbonée. La réfection de la route de Petit-Saut constitue à cet égard un élément important. La transition énergétique entre en écho avec l'optimisation de la gestion des déchets, et le potentiel de valorisation de ces derniers au travers des filières de recyclage. La réduction des consommations d'énergie est également un objectif visé par les projets de modernisation de l'éclairage public, de construction de bâtiments à énergie positive et de sensibilisation des habitants.

Les ressources naturelles importantes du territoire des savanes sont vues comme des réservoirs de biodiversité, et également comme un gisement renouvelable qu'il convient de gérer durablement. Loin d'une mise sous cloche, le territoire vivant, doit être accessible et être le support de pédagogie, de loisirs, de développement économique. Cela implique le respect des corridors écologiques et la prise en compte d'espaces protégés partiellement ou intégralement. Le changement climatique alerte et doit être pris en compte dans la façon d'aménager et d'habiter notre territoire afin de mieux préserver nos populations.

*Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets*

*Op42 Renforcer et favoriser la mobilité douce et décarbonée*

*Op43 Améliorer l'efficacité énergétique (infrastructures, éclairage, sensibilisation aux économies d'énergie ...), contribuer à diversifier et renforcer la production d'énergies renouvelables*

*Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique*

*Op45 Contribuer à la valorisation des sites remarquables et au maintien de la biodiversité*



## Annexe 2a – Tableau récapitulatif des actions

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	AP	Intitulé action	Maître d'ouvrage (MOA)
OS1 Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté	Op13 Conforter l'aménagement du territoire	A1	Réhabilitation de la piscine municipale de Kourou (FDC)	Commune de Kourou
		A2	Réhabilitation du réseau pluvial / Canalisation de la route nationale au fleuve (FDC), Iracoubo	Commune d'Iracoubo
		A3	Elaboration du SCOT CCDS	CCDS
		A4	Plateau sportif (création et construction) (FDC), Saint-Elie	Commune de Saint-Elie
		A5	Label politique "QUALITE" accueil touristique sur le territoire des Savanes	OTIS-KISS
		A6	Etude préalable à la mise en place du GAL des Savanes	CCDS
		A7	Territoire d'industrie	Arianegroup
		A8	Maison des Minerais de Guyane, Expositions thématiques : "Underground Guyane", "Minéraux précieux de Guyane", Saint-Elie	Commune de Saint-Elie
OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée	Op21 Soutenir les activités économiques (régime d'aide, installation, reprise d'activités, création d'emplois...) et la coopération régionale  Op23 Favoriser l'innovation et l'automatisation. Soutenir les industries et technologies de pointe  Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)			

<p><b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b></p>	<p>Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)</p> <p>Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation</p>	A9	<p><b>Salon du KISS des Savanes (Kourou, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie)</b></p>	OTIS-KISS
		A10	<p><b>Réhabilitation de l'église St-Joseph, Iracoubo</b></p>	Commune d'Iracoubo
		A11	<p><b>Aménagement en faveur des activités maritimes à Sinnamary</b></p>	Commune de Sinnamary
		A12	<p><b>Installation temporaire d'un point de vente des produits de la pêche à Sinnamary</b></p>	Commune de Sinnamary
		A13	<p><b>Etude sur la création de zone(s) de mouillage et de leurs accessoires sur la Commune de Sinnamary</b></p>	Commune de Sinnamary
		A14	<p><b>AMO et MOE Marché aux poissons Balourous, Kourou</b></p>	Commune de Kourou
		A15	<p><b>Hall aux pêcheurs, Iracoubo</b></p>	Commune d'Iracoubo

<p><b>OS2</b> Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</p>	<p>Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture) et production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation</p>	A16	<p><i>Etude préalable à la mise en place d'une stratégie de développement local intégré (SDLI) basée sur un développement local par les acteurs locaux (DLAL)</i>  <i>OP5</i>  <i>Stratégie multi-fonds : FEDER, FSE +, FEADER, FEAMPA</i></p>	CCDS
		A17	<p><i>Services Civiques actions sociales</i></p>	CIASS
<p><b>OS3</b> Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</p>		A18	<p><i>Maison Familiale et Rurale, MFR (FDC), Sinnamary</i></p>	Commune de Sinnamary
		A19	<p><i>Stade relais (éclairage et électricité) (FDC), Sinnamary</i></p>	Commune de Sinnamary
		A20	<p><i>Réalisation du Plan Local de l'Habitat (PLH)</i></p>	CCDS
		A21	<p><i>Réhabilitation du plateau sportif de Bellevue (FDC), Iracoubo</i></p>	Commune d'Iracoubo
		A22	<p><i>Semaine bleue (action nationale à destination des Séniors)</i></p>	CIASS
		A23	<p><i>Piscine municipale (remise en conformité et optimisation de l'accueil) (FDC), Sinnamary</i></p>	Commune de Sinnamary
		A24	<p><i>Lutte contre la précarité menstruelle des femmes en grande difficultés</i></p>	CIASS



OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes	Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé	A25	Réhabilitation, mise aux normes et transformation du Centre socio-culturel en conservatoire de musique de danse et de théâtre (FDC), Sinnamary	Commune de Sinnamary
		A26	Réhabilitation décharge Pariacabo	CCDS
OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources	Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets	A27	Plateforme de compostage et unités de broyage de déchets verts - aide complémentaire	CCDS
		A28	Desserte éco-centre	CCDS
	Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets	A29	Formation garde particulier	CCDS
		A30	Acquisition de camions pour passage en régie	CCDS
	Op42 Renforcer et favoriser la mobilité douce et décarbonée	A31	Piste cyclable Kourou – Phase 3 (FDC)	Commune de Kourou
		A32	Réalisation d'un schéma directeur piste cyclable et recrutement d'un référent cyclable pour le territoire de la CCDS	CCDS
		A33	Acquisition de véhicules, Iracoubo	Commune d'Iracoubo
	Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique	A34	Accompagnement au financement de la réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes sur les Savanes	CCDS



<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>	Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique	A35	<b>GEMAPI gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</b>	CCDS
	Op45 Contribuer à la valorisation des sites remarquables et au maintien de la biodiversité	A36	<b>Centre d'interprétation de l'eau et des milieux aquatiques (CIEMA), Sinnamary</b>	Commune de Sinnamary

## Annexe 2b - Fiches actions

### Réhabilitation de la piscine municipale de Kourou

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS1 Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté</b>
<b>Objectif spécifique</b>	1.3 Conforter l'aménagement du territoire
<b>Action n°</b>	<b>A1</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Kourou
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de réorganiser et optimiser l'accueil (tourniquets), réhabiliter le studio du gardien, améliorer l'accessibilité PMR, améliorer les évacuations d'eau, sécuriser (filet de sécurité), reprendre les sols, réaliser des decks en bois à l'extérieur
<b>Partenaires</b>	CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	424 000
<b>Plan de financement (euros) (euros)</b>	CCDS : 212 000 (Fonds de concours) Mairie de Kourou : 212 000
<b>Calendrier</b>	Février 2023 : Démarrage des travaux Octobre 2023 : Réception des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Fréquentation annuelle totale (nombre d'entrées) Fréquentation annuelle des personnes de plus de 65 ans (nombre d'entrées) Consommation énergétique annuelle (en kwh/an) Utilisation de matériaux locaux (% dans le coût total) Amélioration du cycle de l'eau (consommation, rejets...)

## Réhabilitation du réseau pluvial / Canalisation de la route nationale au fleuve (FDC), Iracoubo

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS1 Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op13 Conforter l'aménagement du territoire
<b>Action n°</b>	<b>A2</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Iracoubo
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de reprendre le réseau d'évacuation d'eau pluviale situé en contrebas de la rue principale. Celui-ci s'est affaissé en divers endroits et provoque l'inondation des habitations et commerces du secteur, lors des périodes pluvieuses. Faciliter l'écoulement des eaux en période de forte pluie.
<b>Partenaires</b>	CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	38 940
<b>Plan de financement (euros)</b>	CCDS : 19 470 (Fonds de Concours) Autofinancement : 19 470
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Linéaire réhabilité : 500 mètres linéaires

## Elaboration du SCOT CCDS

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS1 Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op13 Conforter l'aménagement du territoire
<b>Action n°</b>	<b>A3</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	Le SCOT est un document d'urbanisme prospectif qui vise à répondre aux besoins à moyen et long termes de la population. Il répond à une question fondamentale : à quoi voulons nous que ressemble notre territoire dans 20 ans ? C'est donc un document stratégique qui fixe le cadre de référence pour les autres documents de planification
<b>Partenaires</b>	Etat, CTG, Communes CCDS, Chambres consulaires, opérateurs institutionnels, économiques, associatifs du territoire.
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	150 000
<b>Plan de financement (euros) (euros)</b>	CCDS : 45 000 Etat : 105 000 (à confirmer)
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de personnes consultées Surface d'espace naturels préservés (en ha et %) Place de l'économie circulaire (% d'investissement) dans l'économie locale



## Plateau sportif (création et construction) (FDC), Saint-Elie

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS1 Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op13 Conforter l'aménagement du territoire
<b>Action n°</b>	<b>A4</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Elie
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un plateau sportif
<b>Partenaires</b>	CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	350 000
<b>Plan de financement (euros) (euros)</b>	CCDS : 50 000 (fonds de Concours) Autofinancement : 230 000 Autres : 70 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs par an Âge moyen des utilisateurs

## Label politique "QUALITE" accueil touristique sur le territoire des Savanes

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS1 Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op14 Mettre en place un plan marketing territorial des savanes
<b>Action n°</b>	<b>A5</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	OTIS-KISS
<b>Description de l'action</b>	Mise en place de labels
<b>Partenaires</b>	CCDS, CTG
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	25 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autofinancement : 25 000
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'opérateurs touristiques labélisés Fréquentation touristique sur le territoire des Savanes

## Etude préalable à la mise en place du GAL des Savanes

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op21 Soutenir les activités économiques (régime d'aide, installation, reprise d'activités, création d'emplois...) et la coopération régionale
<b>Action n°</b>	<b>A6</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	Mise en place de la candidature de la CCDS pour la gestion et l'animation du prochain programme LEADER (FEADER)
<b>Partenaires</b>	CTG, Fonds européens
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	60 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	CTG-FEADER : 60 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre de personnes consultées</p> <p>Nombre de réunions de concertation</p> <p>Montant consacré aux actions en faveur de l'Environnement et au développement durable (Montant brut et pourcentage)</p>

## Territoire d'industrie

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op23 Favoriser l'innovation et l'automatisation. Soutenir les industries et technologies de pointe
<b>Action n°</b>	<b>A7</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	ArianeGroup
<b>Description de l'action</b>	Dans le cadre du Territoire d'Industrie de Kourou, ArianeGroup a lancé un <b>Appel à Projets (AAP)</b> pour accompagner le développement en Guyane de 5 <b>petites ou moyennes entreprises innovantes</b> à partir de septembre 2023, pour une période de 18 mois. L'objectif du Territoire d'Industrie est, à terme, la création d'activités industrielles innovantes favorisant l'emploi technique en Guyane. Les domaines d'activités couvrent l'énergie, l'eau, les télécommunications, les transports, la maintenance industrielle. Les projets devront inclure la prise en compte de la composante environnementale.
<b>Partenaires</b>	CCDS, CTG, CNES
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	1 500 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	FEDER : 1 070 000 (à confirmer) CTG : 180 000 Autre : 250 000
<b>Calendrier</b>	2023/2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois créés en Guyane Chiffre d'affaires généré en Guyane Kwh effacés Réduction émission de carbone

## Maison des Minerais de Guyane

### Expositions thématiques : "Underground Guyane", "Minéraux précieux de Guyane", Saint-Elie

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)
<b>Action n°</b>	<b>A8</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Elie
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de mettre en place un lieu de valorisation des minerais de Guyane, accessible au grand public et aux scolaires.
<b>Partenaires</b>	BRGM, Université de Guyane, CTG, Etat, CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	300000
<b>Plan de financement (euros)</b>	CCDS : 150 000* (à confirmer Fonds de Concours) Autofinancement : 150 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de visiteurs par an Nombre de scolaires et étudiants par an Nombre d'emplois créés

## Salon du KISS des Savanes (Kourou, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie)

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)
<b>Action n°</b>	<b>A9</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	OTIS-KISS
<b>Description de l'action</b>	Grand salon permettant de valoriser le territoire des Savanes : productions, culture, tradition, ...
<b>Partenaires</b>	CTG, CCDS, Etat
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	500 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	OTIS-KISS et partenaires : 500 000 euros
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de visiteurs Chiffre d'affaires généré par le Salon du KISS des Savanes

## Réhabilitation de l'église St-Joseph, Iracoubo

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)
<b>Action n°</b>	<b>A10</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Iracoubo
<b>Description de l'action</b>	Cette première tranche de travaux, concerne les travaux de charpente couverture, parements, enduits et revêtement de façade.
<b>Partenaires</b>	DGCOPOP, DSIL, Fondation patrimoine, CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	283 214
<b>Plan de financement (euros)</b>	DGCOPOP : 119 230 DSIL : 59 230 Mission Bern/Loto patrimoine : 100 000 CCDS : 4 754
<b>Calendrier</b>	Démarrage mars 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Amélioration du taux de fréquentation par les touristes (nombre de visiteurs par an (installer compteur) Satisfaction de la demande exprimée par les paroissiens (Enquête de satisfaction) Conservation d'un patrimoine remarquable (maintien du Classement Monument Historique) -Rechercher un indicateur de bon état du bâtiment

## Aménagement en faveur des activités maritimes à Sinnamary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation
<b>Action n°</b>	<b>A11</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	Le projet consiste : 1. Une cale de manutentions et aire technique avec chariot hydraulique, tracteur et matériels de calage (150 m <sup>2</sup> ) ; 2. Une aire de carénage 20 x 15 m (4 postes) avec collecte & traitement des eaux de carénage (300 m <sup>2</sup> ) ; 3. La création d'un point propre portuaire (récupération pour traitement des déchets d'exploitation portuaire) ; 4. La création d'un accès sécurisé-contrôlé et organisation d'un service mobile d'avitaillement en carburant par camion aux normes sécurité
<b>Partenaires</b>	Etat, Office de l'eau, CCDS, CRPMEM
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	1 047 800
<b>Plan de financement (euros)</b>	ETAT FIM : 700 000 ; Office de l'eau : 36 000 CCDS : 130 000 (à confirmer) Commune de Sinnamary : 181 800
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs / C.A. généré / Emplois créés



## Installation temporaire d'un point de vente des produits de la pêche à Sinnamary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation
<b>Action n°</b>	<b>A12</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de mettre en place un point de vente des produits de la mer qui permette d'assurer une vente dans le respect des normes sanitaires et de la réglementation de façon générale (conditions de travail...).
<b>Partenaires</b>	Etat, CTG, CCDS, CNES, CRPMEM, CCIG
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	256 823
<b>Plan de financement (euros)</b>	ETAT FranceAgriMer : 18 250 CTG : 83 264 CCDS : 31 899 (à confirmer) CNES : 72 045 COMMUNE : 51 365
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs Nombre de vendeurs Economie circulaire : Critère de bonne gestion des déchets et du réemploi (à déterminer)

## Etude sur la création de zone(s) de mouillage et de leurs accessoires sur la Commune de Sinnamary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation
<b>Action n°</b>	<b>A13</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	Aire de mouillage pour les plaisanciers
<b>Partenaires</b>	CTG
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	79 020
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autofinancement : 15 804 CTG : 63 216
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs Gestion des déchets par les plaisanciers

## AMO et MOE Marché aux poissons - Balourous – Kourou

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation
<b>Action n°</b>	<b>A14</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Kourou
<b>Description de l'action</b>	<p>La Ville de Kourou souhaite s'équiper d'un marché aux poissons et développer les installations spécifiques à l'industrie de pêche sur le site des Balourous.</p> <p>Intégré dans un ensemble urbain en plein développement, susceptible d'être rapidement un des centres de vie majeurs de la Ville, ce marché aux poissons et les infrastructures l'accompagnant se situe à proximité du quai d'embarquement pour les Îles du Salut, en face du nouvel « Espace Sport et Jeunesse », sur un vaste site qu'il restera par ailleurs à aménager.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, CCDS, FEDER
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	421 250
<b>Plan de financement (euros)</b>	Etat Plan de relance : 210 000 CCDS ou Fonds Européens : 169 000 (à confirmer) Autofinancement : 42 250
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Surface réhabilitée Pourcentage de matériaux recyclables Pourcentage de matériaux locaux

## Hall aux pêcheurs, Iracoubo

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation
<b>Action n°</b>	<b>A15</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Iracoubo
<b>Description de l'action</b>	Le projet consiste à construire un hangar de 1 trame de 6.00x1500 m qui permettra d'accueillir en cale sèche jusqu'à 1 navire de type « tapouille » d'une longueur pouvant aller jusqu'à 12.00 m pour son entretien et réparation à l'abri des intempéries. Ce hangar complètera les installations du ponton d'amarrage et du marché à poissons renforçant ainsi le pôle activité de pêche de la commune et de la CCDS.
<b>Partenaires</b>	CCDS, commune Iracoubo, C.R.P.M.E.M GUYANE, DGTM, DGTA, CEREMA
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	198 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Commune DSIL 2019 : 51 135 DETR 2023 : 117 492 CCDS : 29 373 euros (à confirmer)
<b>Calendrier</b>	Commencement des travaux 2023 Fin des travaux 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de réservation de la Hall au pêcheur Nombre de formation (nombre de jours par personne) Nombre de journées d'utilisation (jours)

## Etude préalable à la mise en place d'une stratégie de développement local intégré (SDLI) basée sur un développement local par les acteurs locaux (DLAL) – OP5

**Multifonds : FEDER, FSE +, FEADER, FEAMPA**

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation
<b>Action n°</b>	<b>A16</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de préparer la candidature du GAL des Savanes à l'OS5. Une enveloppe de l'ordre de 2 millions d'euros sera disponible pour le territoire des Savanes pour la période 2023-2027. Cette étude permettra de définir les thématiques, les cibles et les modalités d'attribution de cette enveloppe (FEDER-FSE). La définition des lignes de partage dirigera les projets vers le fonds le plus adapté.
<b>Partenaires</b>	CTG - PAE
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	50000
<b>Plan de financement (euros)</b>	CTG PAE : 50 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de porteurs de projets identifiés Nombre d'opérateurs économiques et sociaux impliqués dans la concertation

## Services Civiques actions sociales

Orientation stratégique n°	OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes
Objectif spécifique	Op31 Constituer des pôles de formation et d'expertise
Action n°	<b>A17</b>
Maître d'ouvrage	CIASS
Description de l'action	Une fois l'obtention de l'agrément, nous allons solliciter 10 missions de Service Civique afin qu'ils puissent animer des actions sur les communes en faveur des Séniors et en favorisant les liens intergénérationnels. Il y aura 2 missions dans chaque Communes des Savanes et 2 seront itinérants sur les Savanes. Le but est aussi d'encadrer l'évolution du Service Civique et de l'accompagner dans son projet professionnel à l'issue de sa mission.
Partenaires	DGCOPOP – Agence Service Civique
Coût prévisionnel (euros)	74 613
Plan de financement (euros)	Etat : 58 751 (à confirmer) Autofinancement : 15 862
Calendrier	Demande d'agrément : en cours Recrutement : fin février à mi-mars 2023 Avril : début sur les communes
Indicateurs d'évaluation proposés	Obtention de l'agrément Nombre de formation suivies (jour/agent) Nombre d'animations réalisées

## Maison Familiale et Rurale, MFR (FDC), Sinnamary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op31 Constituer des pôles de formation et d'expertise
<b>Action n°</b>	<b>A18</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	Fournir les premiers équipements à la MFR (mobilier...)
<b>Partenaires</b>	CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	25 158
<b>Plan de financement (euros)</b>	CCDS : 12 579 (Fonds de Concours) Autofinancement : 12 579
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de personnes formées Pourcentage de matériaux locaux dans le mobilier et matériel acquis

## Stade relais (éclairage et électricité) (FDC), Sinnamary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie
<b>Action n°</b>	<b>A19</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	Rénover l'éclairage du stade relais
<b>Partenaires</b>	CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	30 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	CCDS : 15 000 (Fonds de Concours) Autofinancement : 15 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de Kw évités (économisés) Consommation électrique annuelle



## Réalisation du Plan Local de l'Habitat (PLH)

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie
<b>Action n°</b>	<b>A20</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	<p>Définir le cadre stratégique de l'intervention partenariale en matière de logement à court et moyen terme et ainsi proposer des leviers et moyens pour y parvenir. Cela suppose : de mieux repérer les besoins et les ressources, maîtriser la production de logements, proposer une offre plus diversifiée, développer les modes de logement et d'hébergement spécifiques, renforcer mais aussi étendre les partenariats, réhabiliter l'habitat privé ancien.</p> <p>Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, CTG
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	130 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autofinancement et partenaires : 39 000 Etat : 91 000 (à confirmer)
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre de logements nouveaux</p> <p>Pourcentage de logements sociaux</p> <p>Nombre de logements à Haute qualité environnementale</p>

## Réhabilitation du plateau sportif de Bellevue (FDC), Iracoubo

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie
<b>Action n°</b>	<b>A21</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Iracoubo
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit de couvrir le plateau sportif existant pour une utilisation optimale (à l'abri des intempéries) et une meilleure conservation de l'infrastructure (revêtement de sol, marquage au sol, ...).</p> <p>Cette action a évolué pour être englobée dans une opération intégrant l'extension de l'école Yukaluwan, jouxtant le plateau sportif. Le montant global de l'opération est de 974 000,00 € dont 432 500,00 pour le plateau sportif.</p>
<b>Partenaires</b>	ETAT, CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	147 210
<b>Plan de financement (euros)</b>	<p>ETAT (Dotation Scolaire) : 900 395 (dont une partie pour la réhabilitation du plateau sportif de l'école)</p> <p>CCDS : 73 605,00 (Fonds de Concours)</p>
<b>Calendrier</b>	Démarrage des travaux mars/avril 2023, durée 6 mois
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Augmentation de la fréquentation (nombre d'utilisateurs /an)</p> <p>Satisfaction des utilisateurs (public scolaire et habitants du village) -Enquête de satisfaction</p>

## Semaine bleue (action nationale à destination des Séniors)

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op34 Accompagner le vieillissement de la population
<b>Action n°</b>	<b>A22</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CIASS
<b>Description de l'action</b>	La semaine bleue est une manifestation nationale en faveur des Séniors. Elle permet de déconstruire des idées reçues et de préparer avec eux cet événement
<b>Partenaires</b>	A définir selon le thème retenu cette année
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	20 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autofinancement : 20 000
<b>Calendrier</b>	Inscription concours avril 2023 Participation octobre 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de séniors ayant participé Résultat au concours national

## Piscine municipale (remise en conformité et optimisation de l'accueil) (FDC), Sinnamary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé
<b>Action n°</b>	<b>A23</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	Mise en conformité à la réglementation et amélioration de l'accueil des usagers
<b>Partenaires</b>	CCDS
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	107 720
<b>Plan de financement (euros)</b>	CCDS : 53 860 (Fonds de Concours) Autofinancement : 53 860
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Satisfaction des usagers (Enquête de satisfaction) Nombre d'utilisateurs par an

## Lutte contre la précarité menstruelle des femmes en grande difficultés

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé
<b>Action n°</b>	<b>A24</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CIASS
<b>Description de l'action</b>	Permettre à 50 femmes en situation précaire, d'accéder à de la lingerie menstruelle lavable en les accompagnant (binôme TS et sage-femme)
<b>Partenaires</b>	DGCOPOP – Sages-femmes (CHK – Libéral) – Société ELIA
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	10 200
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autofinancement : 10 200
<b>Calendrier</b>	Première prise de contact faite : décembre 2022 Prestataire culotte menstruelle en cours 8 mars 2023 : lancement à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Accès pour 50 femmes en situation précaire Evaluation pour voir si changement des pratiques

## Réhabilitation, mise aux normes et transformation du Centre socio-culturel en conservatoire de musique de danse et de théâtre (FDC), Sinnmary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé
<b>Action n°</b>	<b>A25</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	Le projet consiste en un premier temps à réhabiliter et à mettre aux normes le Centre socio culturel de Sinnamary puis à le transformer en une école de musique, de danse et de théâtre afin d'y déployer les objectifs opérationnels en matière de politique culturelle sur son territoire. Il s'agit d'offrir aux usagers la possibilité de pratiquer une activité artistique.
<b>Partenaires</b>	CCDS, Etat, CTG, Europe
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	889 480
<b>Plan de financement (euros)</b>	CCDS : 100 000 (Fonds de Concours) Etat-DETR : 390 309 Europe : 99 171 CTG : 200 000 Autofinancement : 100 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'inscriptions au Centre Culturel Nombre d'heure de formation Qualité énergétique du bâtiment Pourcentage de matériaux locaux utilisés (montant/montant total)

## Réhabilitation décharge Pariacabo

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets
<b>Action n°</b>	<b>A26</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) envisage la fermeture définitive de l'ISDND de Pariacabo située sur la commune de Kourou, ancien exutoire des déchets de la communauté de communes. Le site est actuellement fermé. Néanmoins, il existe une plateforme de transfert des déchets qui est en exploitation afin de réaliser les transferts des déchets de la CCDS vers le site des Maringouins dans l'attente de la réalisation des travaux du centre de transit des déchets. L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Pariacabo est soumise à autorisation au sens de la réglementation des ICPE. Aussi, la procédure de fermeture implique le respect des dispositions des arrêtés préfectoraux et ministériels.
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	2 500 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Etat : 1 162 889 (à confirmer) PITE 2023 : 750 000 ADEME : 70 000 Autofinancement : 517 111
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Surface réhabilité

## Plateforme de compostage et unités de broyage de déchets verts – aide complémentaire

<b>Orientation stratégique n°</b>	OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources
<b>Objectif spécifique</b>	Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets
<b>Action n°</b>	<b>A27</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	Aujourd'hui, à l'heure où le site d'enfouissement de Pariacabo doit faire l'objet de réhabilitation, il convient d'examiner des solutions alternatives et innovantes de traitement des déchets sur le territoire des savanes. Dès lors, la Communauté de Communes Des Savanes (CCDS), a fait le choix d'engager une réflexion pour étudier les possibilités de valorisation locale des déchets organiques produits sur le territoire adaptées au contexte de la CCDS, dans le respect de la réglementation et de la protection de l'environnement. Afin de répondre aux exigences réglementaires et à la réalité environnementale du territoire, des orientations stratégiques ont été retenues à savoir la mise en place de sites de valorisation des déchets verts sur le territoire des Savanes en favorisant la gestion de proximité. La CCDS a validé la réalisation d'une plateforme de compostage sur la commune de Kourou et deux plateformes de broyage des déchets verts sur les communes de Sinnamary et Iracoubo. <b>Plate-forme de compostage dimensionnée pour 3 500 tonnes</b>
<b>Partenaires</b>	Etat, ADEME, CTG
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	2 200 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	ADEME : 791 456 FEDER / FEI : 570 653 (à confirmer) CTG : 177 891 Autofinancement : 660 000
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Tonnage de matière « verte » collectée annuellement Tonnage de composte produit annuellement



## Desserte de l'éco-centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets
<b>Action n°</b>	<b>A28</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	<p>Pour pallier la fermeture du centre de l'ISDND de Paria-cabo Kourou, le conseil communautaire de la CCDS a approuvé la décision de transférer les déchets ménagers et assimilés de la CCDS vers le centre de stockage des déchets de la CACL situé à Cayenne. En parallèle et pour limiter dans le temps cette solution qui induit des transports routiers plus long et donc économiquement et sur le plan environnemental moins avantageuse qu'une installation locale. En conséquence, la CCDS fait réaliser un Eco-centre sur la commune de Kourou composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'une déchetterie accessible au public ;</li> <li>d'une plateforme de compostage accessible au public ;</li> <li>d'un quai de transfert pour la gestion de la collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers résiduels.</li> </ul> <p>A la demande de la préfecture de Guyane – DGTM, un bureau d'étude a été missionné afin de réaliser un dossier d'opportunité liée à l'aménagement d'un carrefour pour l'accès à l'Éco-centre.</p> <p>Ce futur aménagement doit permettre :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'accès du public à la déchetterie et à la plateforme de compostage</li> <li>2. L'accès des véhicules liés à l'exploitation des installations avec notamment pour le quai de transfert des camions de type FMA.</li> </ol>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	301 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Etat (DETR) : 240 800 Autofinancement : 60 200
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'utilisateurs Pourcentage de matériaux recyclés (réemploi)

## Formation garde particulier

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets
<b>Action n°</b>	<b>A29</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	<p>La CCDS a également une mission importante en matière de sensibilisation du public. Malgré ses efforts en matière de communication, la CCDS doit lutter contre des incivilités récurrentes de nature à nuire à l'intégrité de son territoire, au cadre de vie, à la salubrité et à la santé publique, en particulier le non-respect des règlements de collecte et les dépôts sauvages de déchets. Les polices municipales des communes adhérentes sont absorbées par diverses tâches ne leur permettant pas d'assurer l'application de ces réglementations de manière satisfaisante. La CCDS doit donc contribuer à la surveillance des activités et à la répression des infractions. Elle dispose d'agents qui pourraient utilement être formés dans cet objectif.</p> <p>L'objet de cette formation est de donner les compétences techniques et juridiques aux agents de la CCDS pour leur permettre d'être commissionnés, agréés et assermentés comme gardes particuliers. Elle permettra de valider les modules 1 et 5 de la formation obligatoire des gardes particuliers prévue par l'arrêté du 30 août 2006 et dont le contenu porte sur les notions juridiques de base, les droits et devoirs du garde particulier et la police du domaine public routier. Le module 5 leur permettra de constater les infractions « déchets » du code pénal sur le domaine public mais également les infractions aux règlements de collecte des ordures ménagères. Il permet également de constater les contraventions de voirie (par exemple, dépôt de gravats, de végétaux ou tout objet sur la voie publique, écoulements de substances polluantes, encombrements, empiètements...).</p>
<b>Partenaires</b>	Pôle emploi
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	15 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autre financeur : 12 000 (à confirmer) Autofinancement : 3 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'heures de formation

## Acquisition de camions pour passage en régie

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets
<b>Action n°</b>	<b>A30</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	<p>La Communauté de Communes des Savanes est compétente en matière de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets à savoir en phase amont la prévention des déchets ménagers et assimilés puis à l'issue de leur production, la collecte, le traitement et la valorisation.</p> <p>Dès lors, il est apparu que certaines prestations de collecte des déchets notamment sur les communes de Sinnamary et d'Iracoubo (du fait des déchets générés moins conséquent que sur Kourou) pourraient être gérées en régie avec des moyens humains et techniques qui permettraient d'amorcer un équilibre du budget du service. La présente opération porte sur l'acquisition de 2 camions ampliroll et 2 camionnettes équipés pour la gestion des déchets sur ces communes</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	700 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	Etat (DETR/FEI) : 560 000 (à confirmer) Autofinancement : 140 000
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Consommation annuelle de carburant

## Piste cyclable Kourou – Phase 3 (FDC)

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op42 Renforcer et favoriser la mobilité douce et décarbonée
<b>Action n°</b>	<b>A31</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Kourou
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit de poursuivre la construction du dispositif de déplacement doux qui permette à l'ensemble des administrés de circuler en ville sans discontinuité de circulation et en toute sécurité. Celui-ci a été réalisé en trois phases : Phase 1/ 2018 : Route du Maire. 2,5 Km. Phase 2/ 2019 - 2020 : Tour de Kourou, 7.75 Km.</p> <p>En complétant ce dispositif et en réalisant la phase n°3 (Maillage Nord/ Sud et Sud de la Ville, 6.5 Km), il s'agit de permettre aux administrés de rejoindre à vélo tous les principaux établissements publics, les établissements scolaires, les plus grands commerces, l'IUT de la Ville de Kourou, les plus grands sites de culture et d'animation, les sites majeurs de sport et de loisirs et le centre hospitalier.</p>
<b>Partenaires</b>	CCDS, Etat
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	2 125 349
<b>Plan de financement (euros)</b>	Etat Plan de relance : 897 000 Etat DETR : 485 192 CCDS : 257 086 Autofinancement : 486 070
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Linéaire de piste cyclable construite Carbone évité

## Réalisation d'un schéma directeur piste cyclable et recrutement d'un référent cyclable pour le territoire de la CCDS

<b>Orientation stratégique n°</b>	OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources
<b>Objectif spécifique</b>	Op42 Renforcer et favoriser la mobilité douce et décarbonée
<b>Action n°</b>	A32
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit de proposer une stratégie et un plan d'actions pour les 4 communes de la CCDS en matière de déplacement à vélo et de mobilier urbain en connexion avec un objectif plus global de mobilité douce. Il est également important de soutenir les acteurs du vélo sur le territoire des savanes (appui technique, recherche de financement, formation, innovations...)
<b>Partenaires</b>	ADEME, Fonds vélo
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	89 500
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autre financeur / ADEME : 79 000 (à confirmer) Autofinancement : 10 500
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de pratiquants Linéaire de piste cyclable Budget alloué à la mobilité à vélo

## Acquisition de véhicules, Iracoubo (FDC)

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op42 Renforcer et favoriser la mobilité douce et décarbonée
<b>Action n°</b>	<b>A33</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Iracoubo
<b>Description de l'action</b>	Faire l'acquisition de véhicules pour permettre aux différents services municipaux d'accomplir leurs missions. Intégrer deux véhicules électriques à la flotte.
<b>Partenaires</b>	CCDS, DSIL
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	181 200
<b>Plan de financement (euros)</b>	DSIL : 60 264 CCDS : 30 335 (Fonds de Concours) Autre financeur : 60 265 (à confirmer) Commune : 30 335
<b>Calendrier</b>	Mars 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Meilleur service rendu à la population (enquête de satisfaction) Diminution de l'impact carbone sur l'environnement (carbone évité)

## Accompagnement au financement de la réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes sur les Savanes

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique
<b>Action n°</b>	<b>A34</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif (ANC), la CCDS se doit de s'assurer que les dispositifs ANC ne soient pas à l'origine de problème de salubrité publique et de pollution des eaux de surfaces ou souterraines sur l'ensemble du territoire communautaire. Dès lors, des contrôles réalisés il en ressort sur l'ensemble des diagnostics réalisés sur le parc ANC de la CCDS que 90% des installations sont non conformes au sens de la réglementation, dont 33% nécessitant des travaux de réhabilitation sous un délai de 4 ans et 11% des travaux immédiats. Considérant qu'à ce jour les enjeux sont particulièrement importants au regard de la préservation de l'environnement et des risques sanitaires identifiés sur le territoire communautaire, il demeure opportun pour la CCDS de conduire sur son territoire une véritable opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes présentant des défauts sanitaires et environnementaux. Cette stratégie validée lors de votre conseil d'administration le mardi 16 juillet 2019 (OEG-CA 2019-07-16) permet d'apporter à la fois une aide technique et une aide financière aux foyers du territoire des Savanes. L'aide accordée est d'un montant de 250 000 € financé par l'OEG.</p>
<b>Partenaires</b>	OEG
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	250 000
<b>Plan de financement (euros)</b>	OEG : 250 000
<b>Calendrier</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'installation ANC réhabilitées

## GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique
<b>Action n°</b>	<b>A35</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCDS
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit d'entretenir les canaux et ouvrages concernés par des phénomènes d'inondations. Il s'agit de réaliser un plan d'action et d'investissement en faveur de la prévention des inondations. La GEMAPI contribue également au maintien du bon état écologique des milieux aquatiques, voire de la restauration des milieux dégradés.
<b>Partenaires</b>	Communes (partenaires techniques, période transitoire)
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	836 266
<b>Plan de financement (euros)</b>	Autofinancement : 777 000 Etat : 59 266 (à confirmer)
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Linéaire entretenu (mètre linéaire) Surface entretenue faucardage lacs (m <sup>2</sup> )



## Centre d'interprétation de l'eau et des milieux aquatiques (CIEMA), Sinnamary

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>
<b>Objectif spécifique</b>	Op45 Contribuer à la valorisation des sites remarquables et au maintien de la biodiversité
<b>Action n°</b>	<b>A36</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Sinnamary
<b>Description de l'action</b>	En 1995, le Conservatoire du Littoral (CdL) acquiert le territoire des Pripris de Yiyi. Sa superficie est de 9 859 ha. Une convention tripartite (CdL, Mairie de Sinnamary, SEPANGUY) a été signée en février 2009 afin de répondre aux objectifs du plan de gestion. La Maison de la Nature est une porte d'entrée sur les petits Pripris de Yiyi, accessibles au public. Cette zone humide a été classée site Ramsar le 15 septembre 2008. Le projet consiste à faire évoluer la structure actuelle vers un « Centre d'Interprétation de l'Eau et des Milieux Aquatiques ». Les objectifs stratégiques du CIEMA sont : La préservation de l'écosystème, l'étude des impacts du changement climatique sur les zones humides, la découverte de l'eau et des milieux aquatiques, le développement de l'éducation à l'Environnement et la citoyenneté pour l'eau, la mise en tourisme du site.
<b>Partenaires</b>	CCDS, Etat, OEG, CTG, CNES
<b>Coût prévisionnel (euros)</b>	1 200 500
<b>Plan de financement (euros)</b>	CNES : 140 000 /CTG : 600 000 /CDDS : 180 250 /Atout France : 50 000 /Office de l'eau : 50 000 /Autofinancement : 180 250
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de visiteurs par an Nombre de scolaires touchés Nombre d'animation annuelle

### Annexe 3a – Tableau récapitulatif des projets

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	P	Intitulé des projets	Maître d'ouvrage (MOA)
<b>OS1 Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté</b>	<i>Op11 Contribuer à la couverture numérique complète du territoire des savanes</i>	P1	Etude et appui au développement des usages numériques	CCDS
	<i>Op12 Favoriser la connectivité notamment par les fleuves et les plans d'eau</i>	P2	Etude du désenclavement du bourg de St-Elie / Navette fluviale	CCDS
	<i>Op13 Conforter l'aménagement du territoire</i>	P3	Plateaux sportifs de proximité	CCDS
	<i>Op15 Promouvoir l'immobilier d'entreprise (foncier et infrastructures)</i>	P4	Réalisation d'une Stratégie de gestion, de valorisation et de développement des ZAE des Savanes (y compris extension)	CCDS
<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>	<i>Op21 Soutenir les activités économiques (régime d'aide, installation, reprise d'activités, création d'emplois...) et la coopération régionale</i>	P5	Soutien aux entreprises du territoire	CCDS
	<i>Op22 Contribuer à la structuration des filières endogènes et renforcer les labels qualité</i>	P6	Schéma d'aménagement portuaire	CCDS
	<i>Op21, Op22, Op25</i>	P7	Mise en œuvre du projet CAPVALORA – animation de la phase opérationnelle	GDI
	<i>Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)</i>	P8	Volet 2 de l'aménagement des Sites naturels des Savanes (Criques, ...)	CCDS
		P9	Aménagement patrimonial du rond-point d'Iracoubo	Commune d'Iracoubo
		P10	Réhabilitation église de Saint-Elie	Commune de Saint-Elie
	P11	Maison du Tourisme du K.I.S.S des Savanes	OTIS-KISS	

<b>OS2 Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée</b>	<i>Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)</i>	P12	<b>Améliorer l'accueil des touristes sur le territoire des Savanes (Rénover le site de la tour Dreyfus, améliorer l'accueil et l'accès au site des Roches gravées de Kourou, réorganiser circuit de découverte des Ibis rouges à Sinnamary, Signalétique touristique à Iracoubo)</b>	OTIS-KISS
	<i>Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture : production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation</i>	P13	<b>Ponton de débarquement, d'une station d'avitaillement et d'une cale inclinée pour les pêcheurs</b>	CCDS
<b>OS3 Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes</b>	<i>Op32 Mettre en place et coordonner une stratégie locale de développement de l'ESS/Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé</i>	P14	<b>Journée des associations + (JDA+) - CISEC</b>	CCDS
	<i>Op32 Mettre en place et coordonner une stratégie locale de développement de l'ESS</i>	P15	<b>Remobilisation Active Vers l'Emploi – Re.Acti.V.E - CISEC</b>	CCDS
	<i>Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie</i>	P16	<b>Réhabilitation logement seniors Sinnamary</b>	CIASS
	<i>Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie</i>	P17	<b>Etude papillonite - protocole d'actions</b>	CCDS/COMMUNES/CTG/ARS
	<i>Op34 Accompagner le vieillissement de la population</i>	P18	<b>Retrouvons-nous pour bien vieillir ensemble</b>	CIASS
	<i>Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé</i>	P19	<b>Réhabilitation du réfectoire scolaire</b>	Commune d'Iracoubo
		P20	<b>Mobil CIASS</b>	CIASS
P21		<b>Contrat Local de Santé (CLS)</b>	CCDS/Communes	
<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une</b>		P22	<b>Etude de massification / CITEO (préfiguration)</b>	CCDS/CITEO
		P23	<b>Programme local de prévention des déchets (PLPDMA)</b>	CCDS

<b>gestion durable des ressources</b>	<i>Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets</i>	P24	<b>Amélioration de la prévention et la gestion des déchets organiques (Promotion du compostage individuel et collectif / gaspillage alimentaire)</b>	CCDS
		P25	<b>Promotion et valorisation des initiatives ESS sur le recyclage – réemploi et la valorisation matière</b>	CCDS
		P26	<b>Ressourcerie – aménagement de zones préservantes au sein des déchèteries</b>	CCDS
		P27	<b>Schéma de gestion des déchets / Moe et travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de St-Elle</b>	CCDS
		P28	<b>Site simplifié de gestion des déchets sur Saint-Elle (étude et travaux)</b>	CCDS
		P29	<b>Opération territoire zéro déchet / Communication sensibilisation (GP/Scolaire)</b>	CCDS
		P30	<b>Aide à l'optimisation du service public de gestion des déchets (REOM, tarification incitative, matériel optimisation collecte ...)</b>	CCDS
		P31	<b>CODOM</b>	CCDS
		P32	<b>Etudes et préfiguration de projets opérationnels contribuant à l'atteinte de l'objectif ZAN</b>	CCDS
		P33	<b>Accompagnement à la mise en œuvre d'unités de valorisation des biodéchets (étude, MOE, travaux)</b>	CCDS
<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>	<i>Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets</i>	P34	<b>Accompagnement à la mise en œuvre d'unités de valorisation matière (étude, MOE, travaux)</b>	CCDS
		P35	<b>Schémas directeurs pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques</b>	CCDS
		P36	<b>Test d'éclairage solaire de voirie avant généralisation</b>	Commune de Kourou
	<i>Op43 Améliorer l'efficacité énergétique (infrastructures, éclairage, sensibilisation aux économies d'énergie ...), contribuer à diversifier et renforcer la production d'énergies renouvelables</i>			

<b>OS4 Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources</b>	<i>Op43 Améliorer l'efficacité énergétique (infrastructures, éclairage, sensibilisation aux économies d'énergie ...), contribuer à diversifier et renforcer la production d'énergies renouvelables</i>	P37	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Kourou
		P38	Hydrolienne AMAZON'HYDRO FORCE	Commune de Kourou
		P39	Eclairage solaire de voirie - Canal de l'Ouest	Commune de Kourou
	<i>Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique</i>	P40	Sensibilisation à la gestion des eaux usées	CCDS
		P41	Actualisation étude de transfert / accompagnement ingénierie transfert compétence Eau/Assainissement	CCDS
		P42	Recrutement et coordination d'un poste mutualisé dédié à l'accompagnement et à l'animation de la mise en œuvre des contrats de progrès et à la préparation au transfert de compétence	CCDS
		P43	Mise en conformité des systèmes individuels de traitement des eaux usées - Renforcement des contrôles SPANC / diagnostic du parc	CCDS
		P44	Lancement et suivi de l'étude de faisabilité du traitement des matières de vidange sur le territoire des Savanes	CCDS

Annexe 4 – Maquette financière

A	Intitulé action	Montant total	Part CCDS	Part autre MOA	Part Etat total	Part Europe	Part CTG	Autres financeurs
A1	Réhabilitation de la piscine municipale de Kourou (FDC)	424 000	212 000	212 000				
A2	Réhabilitation du réseau pluvial / Canalisation de la route nationale au fleuve (FDC), Iracoubo	38 940	19 470	19 470				
A3	Elaboration du SCOT CCDS	150 000	45 000		105 000*			
A4	Plateau sportif (création et construction) (FDC), Saint-Elie	350 000	50 000	230 000				70 000
A5	Label politique "QUALITE" accueil touristique sur le territoire des Savanes	25 000		25 000				
A6	Etude préalable à la mise en place du GAL des Savanes	60 000					60 000	
A7	Territoire d'industrie	1 500 000				1 070 000*	180 000	250 000

A	Intitulé action	Montant total	Part CCDS	Part autre MOA	Part Etat total	Part Europe	Part CTG	Autres financeurs
A8	Maison des Minerais de Guyane. Expositions thématiques : "Underground Guyane", "Minéraux précieux de Guyane", Saint-Elie	300 000	150 000	150 000				
A9	Salon du KISS des Savanes (Kourou, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie)	500 000		100 000		300 000*	100 000*	
A10	Réhabilitation de l'église St-Joseph, Iracoubo	283 214	4 754		178 460			100 000
A11	Aménagement en faveur des activités maritimes à Sinnamary	1 047 800	130 000*	181 800	700 000			36 000
A12	Installation temporaire d'un point de vente des produits de la pêche à Sinnamary	256 823	31 899*	51 365	18 250		83 264	72 045
A13	Etude sur la création de zone(s) de mouillage et de leurs accessoires sur la Commune de Sinnamary	79 020		15 804			63 216	

A	Intitulé action	Montant total	Part CCDS	Part autre MOA	Part Etat total	Part Europe	Part CTG	Autres financeurs
A14	AMO et MOE Marché aux poissons – Balourous, Kourou	421 250	169 000*	42 250	210 000			
A15	Hall aux pêcheurs, Iracoubo	198 000	29 373*		168 627			
A16	Etude préalable à la mise en place d'une stratégie de développement local intégré (SDLI) basée sur un développement local par les acteurs locaux (DLAL) – OP5 - Stratégie multi-fonds : FEDER, FSE +, FEADER, FEAMP	50 000					50 000	
A17	Services Civiques actions sociales	74 613		15 862	58 751*			
A18	Maison Familiale et Rurale, MFR (FDC), Sinnamary	25 158	12 579	12 579				
A19	Stade relais (éclairage et électricité) (FDC), Sinnamary	30 000	15 000	15 000				



A	Intitulé action	Montant total	Part CCDS	Part autre MOA	Part Etat total	Part Europe	Part CTG	Autres financeurs
A20	Réalisation du Plan Local de l'Habitat (PLH) – Phase I	130 000	39 000		91 000*			
A21	Réhabilitation du plateau sportif de Bellevue (FDC), Iracoubo	147 210	73 605	73 605				
A22	Semaine bleue (action nationale à destination des Séniors)	20 000		20 000				
A23	Piscine municipale (remise en conformité et optimisation de l'accueil) (FDC), Sinnamary	107 720	53 860	53 860				
A24	Lutte contre la précarité menstruelle des femmes en grande difficultés	10 200		10 200				
A25	Réhabilitation, mise aux normes et transformation du Centre socio-culturel en conservatoire de musique de danse et de théâtre (FDC), Sinnamary	889 480	100 000	100 000	390 309	99 171	200 000	

A	Intitulé action	Montant total	Part CCDS	Part autre MOA	Part Etat total	Part Europe	Part CTG	Autres financeurs
A26	Réhabilitation décharge Pariacabo	2 500 000	517 111		1 162 889* 750 000			70 000
A27	Plateforme de compostage et unités de broyage de déchets verts - aide complémentaire	2 200 000	660 000		791 456 570 653*		177 891	
A28	Desserte éco-centre	301 000	60 200		240 800			
A29	Formation garde particulier	15 000	3 000					12 000*
A30	Acquisition de camions pour passage en régie	700 000	140 000		560 000*			
A31	Piste cyclable Kourou - Phase 3 (FDC)	2 125 348	257 086	486 070	1 382 192			

A	Intitulé action	Montant total	Part CCDS	Part autre MOA	Part Etat total	Part Europe	Part CTG	Autres financeurs
A32	Réalisation d'un schéma directeur piste cyclable et recrutement d'un référent cyclable pour le territoire de la CCDS	89 500	10 500					79 000*
A33	Acquisition de véhicules, Iracoubo	181 200	30 335	30 335	60 265			60 265*
A34	Accompagnement au financement de la réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes sur les Savanes	250 000						250 000
A35	GEMAPI gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	836 266	777 000		59 266*			
A36	Centre d'interprétation de l'eau et des milieux aquatiques (CIEMA), Sinnamary	1 200 500	180 250	180 250	50 000		600 000	190 000
	<b>Total</b>	<b>17 517 243</b>	<b>3 771 023</b>	<b>2 025 450</b>	<b>7 547 918</b>	<b>1 469 171</b>	<b>1 514 371</b>	<b>1 189 310</b>

FDC = Fonds de Concours CCDS

\* = à confirmer



Annexe 5 – Tableau des contrats, partenariats, conventions et coopérations avec des établissements publics et opérateurs (à compléter dans la V2 du CRTE)

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux) du territoire des Savanes	Co Contractant principal
Territoire d'industrie de Kourou	Financements pour l'innovation sur le territoire des Savanes	Ville de Kourou – CCDS -Etat - CTG	Etat
Contrat de ville et de cohésion urbaine	<p>Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne /Poursuivre le travail de résidentialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire vivre les quartiers par le renforcement des équipes de terrain sur les équipements de proximité</li> <li>- Favoriser l'expression et l'implication des habitants</li> <li>- Améliorer la qualité du service en matière de transport</li> </ul>	Ville de Kourou - Etat	Etat
Convention Contrat de Convergence et de transformation (CCT) 2019/2022 et prorogé 2022-2023	La loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, ou loi EROM, prévoit la réalisation d'un plan de convergence pour chacune des collectivités territoriales d'outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution ;	CTG – Etat – EPCI	Etat

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux) du territoire des Savanes	Co Contractant principal
<p><b>Contrat de progrès plan EAU DOM</b></p>	<p>Contrat de progrès des services publics de l'eau et de l'assainissement 2020-2024. Les Ministres de l'Environnement, des Outre-Mer et des Affaires Sociales et de la Santé ont signé le 30 mai 2016, avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion, Mayotte et Saint-Martin. Il a pour vocation d'accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, en leur proposant un nouveau mode de contractualisation (le Contrat de Progrès), défini par des principes directeurs déclinés au plus près des réalités de chaque territoire.</p>	<p>Etat - Collectivité Territoriale de Guyane - Agence Française de Développement - Caisse des Dépôts – Agence Régionale de Santé - Agence Française pour la Biodiversité - Comité de l'Eau et de la Biodiversité, représentée - Office de l'Eau de Guyane</p>	<p>Etat</p>